BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

lasemaineafricaine.info

N° 4281 du Vendredi 9 Mai 2025 - 73e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

CONCLAVE DES CARDINAUX

Un nouveau Pape pour un nouvel élan dans l'Eglise

Guidés par l'Esprit Saint, les cardinaux s'apprêtent à annoncer à Rome et au monde le nom du nouveau Pape. (P.7)

FEDERATION DE L'OPPOSITION CONGOLAISE

Demba Ntello sceptique: le PCT n'a pas changé!

(P.3)

SESSION PASTORALE DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Les commissions épiscopales appelées à se structurer et à se redynamiser

Les évêques présents à la session

(P.8)

GABON

Brice Clotaire Oligui Nguema investi président

Avec sa prestation de serment, le pays tourne ainsi la page de la transition (P.7)

FRANCOPHONIE

Mme Lakrafi loue les efforts du Congo pour la préservation de la forêt

Mme Amélia Lakrafi (P.5)

EDITORIAL

Le Conclave

OFFICE NOTARIAL
MAITRE DIEUDONNEE EBAKANI
01, Avenue Alphonse FONDERE, Rond-Point la Coupole,
Centre-ville - Brazzaville
B.P : 1143 Tél: + 242.06.670.58.09
Email.: offnotebakanid@gmail.com République du Congo.

«SOCIETE CONGO DIGITAL ET SERVICES»
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CAPITAL SOCIAL: 2.000.000 F.CFA
SIEGE SOCIAL: BRAZZAVILLE 10, RUE BALOU CONSTANT, ARRONDISSEMENT 2. BACONGO
RCCM: CG-BZV-01-2024-B16-00007

INSERTION LEGALE

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société **«Congo Digital et Services»** en sigle **«CDS» SAS**, en date à Brazzaville du 16 avril 2025, reçu au rang des minutes de Maître **Dieudonnée EBAKANI**, Notaire en la résidence à Brazzaville, et enregistré le 17 avril 2025 sous le **folio 070/003 n°2118**; les associés de ladite société ont pris les résolutions suivantes:

1- La cession de 49 actions détenues par Monsieur **KAYA MAKOUENA Fred Arly** au profit de la société **«WYMEE Recrutement et Consulting International»** SAS;

2- La création du poste de Directeur Général, Monsieur **KAYA MAKOUENA Fred Arly** a été nommé Directeur Général de la société **Congo Digital et Services SAS;**

3- La reconnaissance d'un apport en compte courant des associés fondateurs;

4- La modification des statuts.

En conséquence de ladite décision, la recette des impôts de Bacongo à Brazzaville a enregistré la mise à jour des statuts de la société «Congo Digital et Services» en sigle **«CDS» SAS**, en date du 17 avril 2025 sous le **folio 070/001 n°2116.**

Mention modificative au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) a été effectuée par dépôt légal dudit Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 18 avril 2025, sous le **n° CG-BZV-01-2025-M-12530,** conformément à la législation en vigueur

Pour insertion légale

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT, Notaire
30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de développement), Centre-ville Brazzaville,
B.P : 15.244, Tél : 04.418.20.81/06.540.59.45
Email : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE
«ZHONGJIA ZHUOYUE CONGO LIMITED»

SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
Au Capital de DIX MILLIONS (10.000.000) de FRANCS CFA
Siège Social : P13 151 V, Sonaco, Moukondo, Brazzaville RCCM : CG-BZV-01-2025-B15-00014
REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique établi par Maître **Giscard BAVOUEZA-GUINOT**, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 17 avril 2025, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 18 avril 2025, sous **Folio 071/7, numéro 2391**, il a été constitué une société anonyme présentant les caractéristiques suivantes:
Forme Sociale: Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique;
Dénomination: "ZHONGJIA ZHUOYUE CONGO LIMITED";
Objet social: La société a pour objet en tous pays, notamment dans les États parties au Traité OHADA et plus particulièrement en République du Congo:
- La production agricole, la transformation des produits agricoles, la commercialisation, l'importation et l'exportation des produits agricoles;
-L'ingénierie de l'électricité, la production d'électricité thermique et des énergies renouvelables, l'exploitation des centrales électriques, le transport et la commercialisation de l'électricité;
- L'exploration et l'exploitation des gisements miniers, et notamment d'hydrocarbures, sous toutes ses formes, l'industrie, le raffinage, le transport, la transformation, le commerce, l'importation et l'exportation de ces matières ainsi que de leurs dérivés et sous-produits;
- L'exploitation, la transformation, la commercialisation, l'importation et l'exploration du bois;
- La pêche industrielle;
- La construction des bâtiments et les travaux publics;
- La gestion des chaines hôtelières, casinos et supermarchés;
- La logistique.
Siège social: Brazzaville, P13 151 V, Sonaco, Moukondo, République du Congo;
Capital Social: DIX MILLIONS (10.000.000) de FRANCS CFA, divisé en MILLE (1.000) actions de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 1.000, entièrement souscrites, libérées et attribuées à l'actionnaire unique;
Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation;
Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement établie par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 17 avril 2025 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 18 avril 2025 sous folio 071/4 numéro 2388, il a été constaté que les actions souscrites ont entièrement été libérées par l'actionnaire unique, conformément aux dispositions légales en la matière;
Administration de la société: aux termes de l'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 17 avril 2025, l'actionnaires unique de la société, agissant en vertu de la Loi et des Statuts, a décidé de nommer:
Monsieur **WANG YAODONG**,
Monsieur **HU YOUFU,**
Monsieur **XIE YINGFENG,**
En qualité d'administrateurs de la société ZHONGJIA ZHUOYUE CONGO LIMITED, pour une durée de deux (2) ans;
Monsieur WANG YAODONG, en qualité de Président du Conseil d'Administration;
Monsieur HU YOUFU, en qualité de Directeur Général.
Commissaires aux comptes: aux termes de l'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 17 avril 2025, est nommé pour une durée de deux (2) exercices sociaux:
- en qualité de commissaire aux comptes titulaire:
Le cabinet CONGO BUSINESS CONSULTING, agrément CEMAC n° SEC-098;
- en qualité de commissaire aux comptes suppléant:
Monsieur OKINGA EBOUNGOU Colbert, expert-comptable agréé CEMAC n°EC-626, demeurant à Brazzaville.

Immatriculation au RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 18 avril 2025, sous le numéro CG-BZV-01-2025-B15-00014.

Fait à Brazzaville, le 30 avril 2025
Pour avis

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

VERSALICE CONGO

Société à Responsabilité limitée Unipersonnelle
Au capital social de 1 000 000 francs CFA
Siège Social: 125-126, Avenue Charles de Gaulle
Pointe – Noire, Congo
RCMM CG/PNR-01-2016-B13-00957

AVIS DE MODIFICATION AU RCCM

Aux termes du procès-verbal des décisions ordinaires de l'actionnaire unique à Pointe-Noire en date du 02 avril 2025, l'associé unique de la société **VERSALIS CONGO SARLU** a décidé de procéder à la modification de la gérance de l'entreprise suite à l'expiration du mandat des anciens dirigeants.
Il a décidé de nommer **Mme Alessandra Gius, M. Sergio Francantonio Lombardini et M. Renato Squadrone** en qualité de Gérants de la société à compter de ce jour.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro de formalité **CG-PNR-01-2025-M-05835**
Déclaration d'immatriculation au RCCM de Pointe-Noire sous le numéro **CG/PNR-01-2016-B13-00957 du 30/04/2025.**

Fait à Pointe-Noire, le 06/05/2025

NSERTION LEGALE
«SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CARAMY»
Société Civile Immobilière
Au Capital de 1. 000. 000 FRANCS CFA
Siège Social: 02, avenue de l'amitié, centre-ville, Poto-Poto, Brazzaville, BP: 1048
RCCM: CG-BZV-01-2014-B42-00015 REPUBLIQUE DU CONGO.

DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION AMIABLE

Suivant procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société dénommée **«SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CARAMY»**, en date du 03 février 2025, déposé au rang des minutes de Maître **Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU**, Notaire en la résidence de Brazzaville le 03 avril 2025, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 04 avril 2025, sous **Folio 06230, numéro 1864**, la dissolution anticipée et la liquidation amiable de ladite société ont été décidées.

Ainsi, le cabinet **NGZ-CONSULTING** représenté par Monsieur Aubin Herbert ONGOULOU a été nommé en qualité de liquidateur pour la durée des opérations de liquidation de la société.

Le siège de la liquidation est fixé à Brazzaville, 02, avenue de l'amitié, Poto-Poto, BP: 1048.

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 25 avril 2025, duquel la dissolution a été inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier **«RCCM»** sous le numéro **CG-BZV-01-2025-D-00438**;

A compter de cette date, la société est en liquidation. Les créanciers de ladite société sont tenus de produire leurs créances au siège de la liquidation dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication des présentes.

Fait à Brazzaville, le 28 avril 2025

Pour insertion

Le liquidateur

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Abel LILUALA,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef: Cyr Armel YABBAT- NGO
Tel: (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:
Guy-Saturnin MAHOUNGOU
06 671 72 20 /05 575.66.20

Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial: Brazzaville:
Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau
Véran Carrhol YANGA
05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05
E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.info.

FEDERATION DE L'OPPOSITION CONGOLAISE

«L'échéance électorale 2026 ne changera rien aux pratiques précédentes du PCT», affirme Jean Félix Demba Ntello

La Fédération de l'opposition congolaise a tenu, le 26 mai 2025, une session ordinaire de son Conseil fédéral, réunissant les trois composantes politiques de cette plateforme: le Front pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique (FROCAD), l'Initiative pour la démocratie au Congo (IDC), et la Composante Jean Marie Michel Mokoko (CJ3M). Les travaux ont été présidés par Jean Félix Demba Ntello, président de la FOC.

Les leaders de la Fédération congolaise de l'opposition

Pour la Fédération, la crise multidimensionnelle que traverse le pays n'a pas trouvé de solution, et la pauvreté continue de s'aggraver tandis que les gouvernants se livrent à des diversions, comme une campagne électorale anticipée pour 2026.

La FOC a salué la prise de conscience collective, notamment les appels au rassemblement des forces de l'opposition, soulignant l'importance d'une concertation préalable pour définir des objectifs communs et tirer des leçons des échecs passés.

Les membres du conseil ont affirmé que la FOC soutient toute initiative des *«vraies forces de l'opposition»* pour les élections de 2026, tout en posant certaines conditions, comme la libération de Jean-Marie Michel Mokoko et André Okombi Salissa, une amnistie générale pour les prisonniers et exilés politiques, ainsi qu'un dialogue national inclusif pour réconcilier des Congolais et mettre fin aux violences politiques.

Ils ont exprimé leur indignation face à la célébration du 5 février 1979, alors que la crise actuelle exige une mobilisation générale pour trouver des solutions. Les membres ont également été surpris que *«le PCT continue de célébrer les coups d'Etat perpétrés pendant la période révolue du parti unique»,* ont-ils souligné dans le communiqué final.

En clôturant les travaux, Jean Félix Demba Ntello a réaffirmé leur solidarité et leur engagement à poursuivre le combat pour la libération inconditionnelle de Jean-Marie Michel Mokoko et André Okombi Salissa.

Il a critiqué le PCT pour avoir perfectionné des mécanismes de conservation du pouvoir, transformant les processus électoraux en simples formalités pour créer des majorités artificielles.

Selon lui, cette stratégie a permis au PCT de bloquer toute alternance politique lors des élections. *«Tous les moyens mis en œuvre dans le cadre d'une dictature de fait, lui ont permis de se maintenir au pouvoir en bafouant les aspirations des populations congolaises dans leur diversité, contraintes de vivre dans la misère, la pauvreté et les privations de toutes sortes, malgré les immenses recettes par l'exploitation de nos ressources naturelles par des sociétés étrangères»*, a-t-il expliqué.

Jean Félix Demba Ntello a affirmé que l'élection de 2026 ne modifiera pas les pratiques du PCT. Il a appelé à un dialogue national inclusif avant cette échéance pour établir les conditions d'un nouveau départ consensuel pour la reconstruction du Congo.

Il a précisé que ce dialogue ne doit pas être confondu avec les concertations rituelles organisées par le PCT avant chaque élection. La FOC, ayant élaboré un projet structurant pendant cette session, est prête à travailler avec toutes les forces politiques, qu'elles soient de l'opposition ou du pouvoir, pour discuter des modalités de ce dialogue.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ASSAINISSEMENT URBAIN

«Il est temps de passer de la parole aux actes coercitifs»

Après la circulaire du 6 octobre 2018, instaurant l'opération «Ville, village et habitation propres», le ministre de l'Assainissement urbain, Juste Désiré Mondelé, a visité plusieurs arrondissements de Brazzaville pour évaluer l'application de cette directive.

Le ministre en plein travail de désherbage

Cette opération appelle les cadres et agents des ministères, des administrations publiques et privées, ainsi que les citoyens de la République du Congo à œuvrer pour rendre leur environnement de travail et de vie plus sain.

L'attrait d'une ville réside non seulement dans la propreté des bâtiments publics, mais aussi dans l'entretien des rues et des espaces verts propices à la détente. Cela inclut la collecte quotidienne des déchets et l'entretien des canalisations d'eau, conçues pour éviter des problèmes d'engorgement des marchandises.

Les canalisations, les rivières traversant les villes, ainsi que les terrains vagues ou les maisons abandonnées ne doivent pas devenir des dépotoirs.

Malheureusement, cette circulaire est souvent ignorée. Il est crucial d'encourager une culture de la propreté chez les citoyens. De nombreux commerçants refusent de nettoyer les devantures de leurs magasins, attendant jusqu'à 10 heures pour ouvrir, une attitude de désobéissance que la police doit sanctionner par des amendes pour garantir le respect des lois. L'herbe envahit les espaces devant les administrations publiques, et peu d'efforts sont faits pour y remédier. Ignorer ce problème favorise la présence des serpents et des nuisibles.

C'est dans ce contexte que le ministre a commencé sa tournée, débutant à Bacongo, devant la faculté de droit et dans le jardin public du Square de Gaulle. Là, il a observé un fort engagement des jeunes, notamment ceux du club d'étudiants de l'Université Marien Ngouabi pour l'assainissement des lieux, ainsi que des membres de l'église Liloba na Nzambé et les populations locales.

Juste Désiré Mondelé a noté que de nombreux commerçants ne respectent pas cette circulaire. Pour remédier à cela, il a annoncé la transformation de cette directive en loi. *«Nous avons trop parlé, il est temps d'agir de manière coercitive, car il est inacceptable que des résidents étrangers ne respectent pas les règles»,* a-t-il déclaré.

Le ravin de Madibou qui menace de couper la route nationale

Refuser de nettoyer devant chez soi, surtout pour les commerçants, est inacceptable. *«Nous allons agir plus fermement»,* a-t-il promis.

Il a également annoncé qu'il ferait une ronde avec la Force publique lors du prochain premier samedi du mois pour constater cette situation préoccupante, tout en s'engageant à rencontrer les responsables des communautés étrangères.

À Madibou, le ministre a inspecté un ravin menaçant la route nationale n°1, accompagné de l'administrateur-maire. Il a promis de faire appel à une entreprise congolaise spécialisée dans la stabilisation de l'érosion pour évaluer le site et proposer des solutions. Il a ensuite poursuivi sa tournée à Djiri et Ouenzé.

KAUD

Editorial

Le Conclave

Nous sommes dans la semaine où l'histoire de l'Eglise va nous faire passer à une autre étape de son développement humain. Après 12 ans de pontificat, le Pape François est mort ; il a été porté en terre le samedi 26 avril 2025; nous passons à la phase de recherche de son successeur. A temps irréguliers, la mort d'un Pape donne lieu au rituel du conclave, avec dans les clameurs des opinions qui n'ont pourtant aucun impact sur le cours des choses, des spéculations plus ou moins stridentes. Dans le recueillement et la prière, les 137 Cardinaux électeurs sont *«enfermés à clé»* depuis mercredi dans la Chapelle Sixtine. Ils en sortiront à l'élection du Pape nouveau. Cela prendra le temps qu'il faudra, avec l'aide du Saint-Esprit. D'ici là, nous, les fidèles catholiques, nous aurons nos yeux rivés sur la cheminée de la Chapelle Sixtine. La fumée blanche annoncera la conclusion heureuse des délibérations des princes de l'Eglise. Comme toujours, les spéculations vont bon train pour anticiper le choix de l'inspiration divine, voire le devancer. Dans notre monde de technologies inventives, des algorithmes et de l'intelligence artificielle, on s'est essayé à artificialiser des procédures centenaires comme on le ferait pour une quelconque compétition politique. Il y a des pour et des contre ; des progressistes et des conservateurs; des représentants de candidats, presque des champions d'une cause. Sera-ce le tour d'un Pape africain? Bien entendu, nous serions bien fiers de *«recevoir»* un Pape d'origine africaine. Mais l'essentiel n'est pas l'agitation des drapelets militants. Au cours des 25 dernières années, à part le Pape Benoit XVI, aucun des pontifes élus n'est monté sur le trône de Pierre en correspondance avec l'opinion des pronostics bruyants. Même le Pape Jean-Paul II, premier Pape non Italien de ces 400 dernières années, n'avait pas laissé deviner son hologramme. Donc, attendons dans la prière et l'espérance suivant la tradition de l'Eglise.

Albert S. MIANZOUKOUTA

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique
face hôtel Elaïs, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr,
Pointe-Noire – République du Congo.

SOCIETE CONGOLAISE DES SERVICES
En sigle « S.C.S »
SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE UNIPERSONNELLE
Au capital de : 1.000.000 F CFA
Siège social : quartier KM4, Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO.
RCCM N° CG-PNR-01-2021-B12-00359.

ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la **SOCIETE CONGOLAISE DE SERVICES,** en sigle «S.C.S», du 12 Février 2024, pris au rang des minutes du Notaire soussigné en date du **15 Avril 2025**, enregistré au domaine et timbres en date du 17 Avril 2025, sous le **folio 074/19 N°2904,** il a été décidé suite à la cession de parts intervenue entre la société Africaine de Distribution et de Services, en sigle «AFRIDIS» et Monsieur LEHOT Steven Thierry Albert :

• Du changement de la forme juridique de la société en «Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle».

• De la mise à jour des statuts de la **SOCIETE CONGOLAISE DE SERVICES, en sigle «S.C.S».**

Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2025-D-00427, du 28 Avril 2025.**

Immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG-PNR-01-2021-B12-00359.**

Fait à Pointe-Noire, le 29 Avril 2025.

Pour insertion.
- Maître G. Christian
YABBAT-LIBENGUE -

POLITIQUE

Hommage à Aimé Emmanuel Yoka, serviteur de la République

Les obsèques d'Aimé Emmanuel Yoka, figure emblématique et homme d'État, se sont tenues le mardi 29 avril 2025. La nation a rendu hommage à un grand serviteur de l'Etat, rigoureux, dont l'empreinte dans les domaines politique, juridique et intellectuel est indélébile. Cet événement témoigne de la reconnaissance du Congo pour plus de cinquante ans de services dévoués à la collectivité.

La cérémonie s'est déroulée au Palais des Congrès de Brazzaville, dans une ambiance de solennité, en présence du Chef de l'État, Denis Sassou-Nguesso, accompagné de son épouse, Madame Antoinette, ainsi que des autorités civiles, militaires et diplomatiques, sans oublier la famille du défunt. Une messe de requiem a ensuite été célébrée à la basilique Sainte-Anne du Congo par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, suivie de l'inhumation dans sa propriété à Kintélé.

Lors de l'oraison funèbre, le secrétaire général du Gouvernement, Benjamin Boumakani, a évoqué le parcours riche et dense d'Aimé Emmanuel Yoka, né à Oyo, dans le département de la Cuvette. Juriste passionné de droit public et de philosophie politique, il a rejoint le cercle rapproché du Président Denis Sassou-Nguesso dès les débuts de la Révolution, devenant l'un de ses compagnons les plus fidèles et influents. Ministre d'État, ministre de la Justice, directeur de cabinet du Chef de l'État, conseiller spécial à la Présidence, député de Vindza dans le département du Pool, et membre éminent du Parti congolais du travail (PCT), il s'est rapidement imposé comme une figure centrale de l'appareil d'État. Il a également joué un rôle clé dans la rédaction de la Constitution de 2015, contribuant à sa structuration avec une vision juridique solide.

Le président Sassou-Nguesso rendant un dernier hommage au disparu

Sur le plan institutionnel, Aimé Emmanuel Yoka a été un acteur majeur de la consolidation de l'État de droit après les périodes de crise. Il a œuvré pour moderniser la justice, renforcer le rôle du droit et établir la Constitution comme fondement de la vie politique. Politiquement, il incarnait une fidélité inébranlable à la République et à son Chef, défendant sans relâche les principes de souveraineté, d'ordre et de stabilité, plaçant toujours l'intérêt de l'État au-dessus des enjeux personnels. Intellectuellement, il laisse un héritage riche : discours, écrits et interventions qui nourrissent la réflexion politique et juridique. Son éloquence et son sens de l'analyse en faisaient une conscience respectée de la République.

Le Chef de l'État, Denis Sassou-Nguesso, a tenu à être présent pour témoigner sa gratitude à celui qui l'a soutenu dans les moments cruciaux de la vie nationale. Le nom, les actions et les idées d'Aimé Emmanuel Yoka resteront gravés dans la mémoire collective. La République perd un pilier, un repère et un exemple d'engagement républicain.

Alain-Patrick MASSAMBA

FÊTE DU TRAVAIL

La CSTC met en avant les efforts et le professionnalisme des travailleurs congolais

Le 1er mai 2025, le Congo a célébré la Journée internationale du travail. À Brazzaville, la Confédération syndicale des travailleurs du Congo (CSTC), l'une des centrales les plus représentatives, a organisé un défilé populaire sur le boulevard général Alfred Raoul, sous la direction de son président Ellault Bello Bellard, qui a pris la parole lors de l'événement. Cette célébration s'est tenue autour du thème national: «Industrialisation, commerce et travail décent pour la justice sociale».

Elault Bello Bellard pendant son discours précédant le défilé

Sous un soleil ardent, le défilé animé par la fanfare kibanguiste, a vu la participation de dix-neuf fédérations syndicales professionnelles de la CSTC, quatre syndicats affiliés et près d'une vingtaine d'associations liées à cette centrale syndicale. Ellault Bello Bellard a rappelé l'origine de cette journée, soulignant que *«le Congo partage avec le reste du monde les joies de cette 139e édition de la fête internationale du travail, célébrée cette année en Afrique».*

Pour lui, *«ce thème illustre nos efforts en 2025 pour mobiliser l'industrialisation et le commerce comme moteurs de transformation, avec l'objectif de créer des emplois décents, de favoriser une croissance économique durable et de promouvoir une juste répartition de la richesse collective, tout en unissant les travailleurs africains»*.

Le président de la CSTC a également félicité les travailleurs pour leur professionnalisme et leurs efforts constants» pour satisfaire au mieux leurs employeurs. Il a évoqué les victoires obtenues par la CSTC, soulignant que l'organisation a su se préserver des grèves récurrentes qui perturbent souvent la paix sociale, tout en enregistrant des avancées significatives dans la mise en œuvre de ses stratégies pour maintenir un climat social apaisé.

À la fin du défilé, le président de la CSTC s'est réjoui de son bon déroulement, qui s'est conclu par la participation des taxis-motos assurant le transport à Brazzaville.

Philippe BANZ

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POLULATION

Le Congo dispose désormais des procédures opérationnelles normalisées pour la gestion des intrants de santé

Les responsables des structures du Ministère de la Santé et de la Population sous le leadership de la Direction de la Pharmacie et des Medicaments avec l'appui de Catholic Relief Services se sont réunis en atelier à Brazzaville, du 22 au 24 Avril 2025, pour valider les Procédures Opérationnelles Normalisées (PON) de gestion des intrants de santé.

En novembre 2024, le Congo grâce au financement du Fonds mondial, dans le cadre de la subvention, GC7, a élaboré des Procédures Opérationnelles Normalisées pour la gestion des produits de santé. En effet, la République du Congo a reçu du Fonds mondial de Lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, les subventions Paludisme et Systèmes Résistants Pérennes pour la Santé (SRPS), dans le cadre du GC7 qui sont mises en œuvre par Catholic Relief Services (CRS) comme récipiendaire principal pour la période 2024-2026. Les activités qui sont décrites sous la subvention systèmes résistants pérennes pour la santé (SRPS) sont communes aux trois maladies (VIH,Tuberculose et Paludisme). Ainsi, l'une des attributions régaliennes du Ministère de la Santé et de la population est de garantir un accès équitable aux médicaments essentiels de qualité aux populations et de promouvoir leur usage rationnel.

Dans le cadre de la validation du document élaboré en fin 2024, les cadres du Ministère de la Santé et les parties prenantes du projet, se sont réunis en atelier du 22 au 24 Avril 2025 pour valider officiellemt le document. Notons que dans tout ce processus, afin de garantir la qualité du document, CRS Congo s'est appuyé sur son approche de renforcement des capacités institutionnelles des partenaires nationaux, appelée HPI (High Performing Implementers initiative, autrement dit un Partenariat pour la Performence des Recipiendaires du Fonds mondial) pour élaborer et valider ce document. L'atelier a reuni les responsables et techiniciens du Programme National de Lutte contre le Paludisme, du Programme National de Lutte contre le Sida, du Programme National de Lutte contre la Tuberculose, de la Direction des Pharmacies et des médicaments, de la Direction des Technologies de l'Information et de la Communication, de la Direction de l'Information Sanitaire de l'Evaluation et de la Recherche, de l'Ordre des pharmaciens de Brazzaville, les différentes Directions du ministère de la santé , ainsi que les équipes de la chaine d'approvisionnement de CRS et du PNUD.

Vue partielle des participants durant les travaux

Vue globale des participant durant les travaux

Au terme de ces travaux, nous pouvons dire que la République du Congo dispose désormais des procédures opérationnelles normalisées qui réguleront désormais la planification des intrants de santé, les commandes, la réception des intrants de santé, la gestion des stocks, le transport et le contrôle de la qualité.

L'equipe de rédaction de CRS.

FRANCOPHONIE

Mme Lakrafi loue les efforts du Congo pour la préservation de la forêt

Mme Amélia LAKRAFI, députée de la 9è circonscription des Français de l'étranger, est venue prendre part à Brazzaville à la 16è Conférence de la région Afrique de la francophonie (15-17 avril 2025). Entretien.

** La relation du Congo avec la France souffre de temps en temps d'épisodes éruptifs qui appellent mises au point et éclaircissements. C'est quoi l'épisode particulier qui justifie votre mission de pompier à Brazzaville cette fois?*

** Aucune ! Je ne vais pas vous décevoir. Ce déplacement était prévu de longue date. J'ai accepté de venir par rapport à mon agenda, parce que nous comptons près de 3000 compatriotes ici. J'ai eu envie de les voir aussi, en répondant à l'exigence statutaire d'être présente à cette 16è Conférence. J'ai la chance d'avoir 49 pays dans ma circonscription, le Congo en fait partie. Et quand j'ai vu qu'il y pas eu J'ai dit que j'irai au Congo, puis au Bénin. Donc c'est dans le cadre de la francophonie que je suis là; je n'ai pas eu un feu à venir éteindre. S'il y a un feu à éteindre, je ne suis pas sûr que ce soient les parlementaires de la francophonie qui le feraient, c'est simple.

** Vent d'une prochaine visite de M. Macron à Brazzaville ?*

** Non. Par contre, j'ai vent d'une prochaine visite officielle du Président Sassou à Paris (Rire).

** Que pourrait apporter l'arrivée d'un parti d'extrême-droite au pouvoir en France dans la relation France-Afrique ?*

** J'adorerais me sentir légitime pour répondre à une telle question; je ne le suis pas. Parce qu'à deux ans d'une élection présidentielle, personne n'a jamais été capable de prédire ses résultats, pas même les sondages! Est-ce le Rassemblement national? Je n'en sais rien. Dix à onze millions de Français ont voté pour eux, mais il y a quarante-deux millions d'électeurs en tout. Et puis, il y a un front républicain qui est quand-même important ! Il s'agit d'un parti qui a beaucoup critiqué tous les autres partis, disant qu'il était propre, qu'il fallait absolument mettre en place de l'inéligibilité à vie… maintenant que ça les concerne, il joue les victimes.

Mme Amélia Lakrafi

**Quels secteurs-clé innovants s'ouvrent aujourd'hui à cette relation au plan économique, vu que le traditionnel secteur des énergies fossiles est décrié et qu'il faut se mouvoir vers la transition énergétique?*

** Pour le gaz et le pétrole, l'Afrique n'est pas le premier fournisseur de la France. On a encore quelques années devant nous. Beaucoup de pays d'Afrique font beaucoup de choses en termes de solaire, de l'hydro-énergie, de prise de conscience intéressante jusqu'à Madagascar, de créer de la plus-value sur la transition énergétique. Là-dessus, les choses commencent à évoluer et le Congo est porteur d'une vision, sur la protection de la forêt, par exemple. Faire attention à ma forêt, c'est faire attention à ma planète. Reboiser, replanter, c'est redynamiser l'économie, c'est gagner de l'argent, transformer le bois sur place : c'est attirer de l'écotourisme.

Propos recueillis par Christévie OBA et Albert S. MIANZOUKOUTA

PCT-POINTE-NOIRE

Firmin Ayessa intronisé comme commissaire politique

En mission de travail dans la ville océane, le secrétaire général du Parti Congolais du Travail (PCT), Pierre Moussa, a procédé samedi 3 mai 2025 à l'installation du commissaire politique du département de Pointe-Noire, en la personne de Firmin Ayessa. Il avait été nommé le 25 décembre 2024.

Firmin Ayessa fait partie des quinze membres du bureau politique du PCT nommés en qualité de commissaires politiques dans tous les départements du pays. À l'occasion de son installation, le secrétaire général a également ouvert les travaux de la 5ème session ordinaire du Conseil fédéral de Pointe-Noire. La cérémonie d'installation a eu lieu en présence des cadres et militants du parti.

Le nouveau commissaire politique Firmin Ayessa devra assurer la mission de veille et d'alerte sur la vie du parti. Il sera pour la fédération PCT-Pointe-Noire comme un guide, et mettra en pratique les actes sur le renforcement de l'unité, la cohésion et la discipline au sein du parti à Pointe-Noire en vue d'en maximiser les rendements politiques.

Avec son expertise et son savoir-faire dans la vie politique, Firmin Ayessa est pour la fédération de Pointe-Noire un bon choix pour servir de courroie de transmission entre la Direction nationale du parti et la base fédérale de Pointe-Noire.

Firmin Ayessa est membre du PCT depuis 1984. Il a fait son entrée au Comité central en 1990, puis au bureau politique en 2006.

Le président de la fédération du PCT à Pointe-Noire, Jean-François Kando, a salué la nomination de Firmin Ayessa comme commissaire politique, et il a dit merci à la direction politique nationale pour ce choix qui répond aux attentes des militants. *«C'est un homme fidèle et de forte conviction, pétri de qualités qu'on retrouve rarement auprès des personnalités de cette trempe. C'est un homme vrai, modeste et altruiste que notre direction politique a daigné nous affecter pour servir de courroie de transmission. Les troupes du parti à Pointe-Noire sont rangées, debout comme un seul homme à vos côtés, prêtes à affronter dans une synergie avant-gardiste, toutes les batailles politiques d'aujourd'hui et de demain»,* a dit le président de la fédération Pointe-Noire.

Firmin Ayessa pendant la cérémonie

Pour sa part, le secrétaire général du PCT, Pierre Moussa, a remercié tous les membres du PCT pour leur présence massive, car à Pointe-Noire le PCT est effectivement debout.

Ainsi le secrétaire général a procédé à l'ouverture des travaux de la 5ème session ordinaire du conseil de fédération du PCT Pointe-Noire.

En acceptant sa nomination, Firmin Ayessa a dit mesurer l'importance «stratégique» des enjeux. *«Je sollicite l'indispensable implication de nos jeunes de la dynamique Force Montante Congolaise (FMC). Je sollicite l'indispensable implication de nos vaillantes militantes de l'Organisation des Femmes du Congo afin que l'action salvatrice du parti gagne davantage toute la société ici à Pointe-Noire. Je sollicite l'implication aussi bien des sympathisants de notre parti que de toutes les bonnes volontés… »,* a déclaré le commissaire politique.

Madocie Deogratias MONGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Liberté de la presse: le Congo régresse dans le classement mondial

Ce n'est pas une bonne nouvelle pour le Congo qui occupe désormais la 71e place (avec un score de 60,58) sur 180 pays, dans le dernier classement mondial de Reporters sans frontières (RSF) publié le vendredi 2 mai 2025. En effet, le pays a perdu deux places par rapport à l'année dernière (69e place en 2024 avec un score de 62,57). Une régression que RSF explique par *«l'influence du pouvoir qui se ressent fortement sur le secteur médiatique»*. C'est dans ce contexte que l'organisation non gouvernementale Journalisme et Ethique Congo a sollicité du Gouvernement *«un fonds d'appui aux organes de presse, afin de leur permettre de disposer de moyens financiers nécessaires et de s'investir dans leurs différentes tâches quotidiennes en toute liberté ».*

Un policier sous les verrous

En service à l'Unité d'intervention du Commissariat central de police MFoa, à Brazzaville, le brigadier-chef Ancelme Onguinda a été déféré, mercredi 30 avril 2025, au parquet du Tribunal de Grande instance de Brazzaville. Il lui est reproché d'avoir blessé grièvement, le 20 avril aux environs de 20h, dans une ''cave'' de Ouenzé, le cinquième arrondissement de la capitale congolaise, une femme de 50 ans. Célibataire et mère d'un enfant, celle-ci avait porté plainte et le brigadier avait été interpellé. Il a d'abord purgé des jours d'arrêt de punition disciplinaire avant d'être présenté devant le procureur de la République par le commandement des Forces de police. Comme quoi, la loi ne frappe pas que les faibles !

La FESYTREC réclame l'automatisation des avancements des enseignants

La fête du 1er mai, fête par excellence des travailleurs dans le monde, a été l'occasion pour les syndicats congolais de faire entendre leur voix sur la condition du travailleur congolais. C'est le cas de la FESYTREC (Fédération syndicale des travailleurs de l'Enseignement du Congo) qui, dans une déclaration, réclame l'application du statut d'automatisation des carrières administratives des enseignants, comprenant les promotions, les avancements, le reclassement, la titularisation et la reconstitution des parcours professionnels. La FESYTREC insiste aussi sur l'application du volet financier du statut particulier des agents et cadres de l'éducation nationale

Assassiné pour avoir perpétré un vol dans un domicile

Un fait insolite a mis en émoi, mercredi 30 avril 2025, le quartier Kividi, à Nkayi, la quatrième ville du pays. Un jeune homme d'une trentaine d'années, surpris en flagrant délit de vol dans un domicile, a été attrapé par les propriétaires. Le quartier étant rapidement alerté, la foule a sauvagement battu à mort l'infortuné. Il a été ensuite jeté sur la voie ferrée. Les présumés acteurs de cette macabre pièce ne seraient ni inquiétés ni inquiets. Pourquoi cette volonté affichée de donner, coûte que coûte, la mort au moindre prétexte, alors qu'il existe des tribunaux pour rendre la justice ?

Hold-up de Sibiti: l'auteur présumé interpellé à Kintélé!

Un braquage spectaculaire a été perpétré il y a deux semaines à Sibiti, chef-lieu du département de la Lékoumou. Les malfrats ont attaqué un véhicule de transport de fonds de la CRF. Ils ont réussi à emporter 5 millions de francs CFA destinés à la paye de la pension des retraités de la CRF et ont immédiatement pris la fuite. Aussitôt alertée, la police s'est mise à leur recherche et a mis la main sur un des présumés auteurs de ce braquage. Il a été interpelé à Kintélé, au nord de Brazzaville. On aurait trouvé sur lui 2 millions de francs CFA, selon une source. On se pose beaucoup de questions. Le véhicule braqué portait-il une indication quelconque pour attirer l'attention des braqueurs? Y a-t-il eu quelqu'un qui aurait vendu la mèche? N'y avait-il pas un agent de la Force publique à bord pour en assurer la sécurité?

Un homme découvert mort, sous la pluie, à Brazzaville!

La pluie qui s'est abattue sur la capitale congolaise, mercredi 30 avril 2025, a été fatale pour un citoyen, dont le corps sans vie a été retrouvé dans l'enceinte de l'Institut des jeunes sourds aux environs de 18h. Ce sont des riverains qui ont signalé la présence d'un cadavre dans la cour de cet établissement. Personne n'a pu l'identifier. Assassinat crapuleux, règlement de compte ou mort subite? On se perd en conjectures.

MEDIAS/ LOKUTA TO SOLO

Ne pas confondre mésinformation et désinformation

Dans notre rubrique «Lokuta to Solo», proposée par Fact-Check Congo dans ''La Semaine Africaine'', nous poursuivons l'exploration des termes clés du fact-checking. Cette semaine, zoom sur un mot souvent mal compris: la mésinformation.

Qu'est-ce que la mésinformation?

La mésinformation, c'est la diffusion d'une fausse information sans intention de nuire. Autrement dit, la personne qui partage cette info pense qu'elle est vraie, mais elle se trompe. Cela arrive souvent dans les discussions sur WhatsApp, Facebook ou dans la rue.

Exemple concret : un faux avis de recrutement à l'INS

Récemment, une annonce de recrutement au nom de l'Institut National des Statistiques (INS) a circulé sur les réseaux sociaux, avec un faux lien. De nombreux internautes l'ont relayée de bonne foi, pensant aider leurs proches à trouver un emploi. Mais l'INS a démenti officiellement et a rappelé que ses offres sont publiées uniquement sur son site www.ins-congo.cg.

Il s'agissait donc d'un cas de mésinformation : une erreur largement partagée, sans intention de tromper, mais avec des risques importants comme l'arnaque, l'usurpation, le vol de données.

Pourquoi faut-il rester prudent?

Rosie Pioth

Même sans intention de nuire, la mésinformation peut:

induire en erreur des milliers de personnes; faciliter les arnaques en ligne; affaiblir la confiance dans les vraies informations.

Comment éviter de relayer de la mésinformation ?

Toujours vérifier avant de partager ;

Se méfier des liens non officiels ;

S'appuyer sur des sites fiables comme celui de l'institution concernée ou les plateformes de vérification comme Fact-Check Congo. En apprenant à faire la différence entre désinformation et mésinformation, chacun peut contribuer à un espace numérique plus sain et plus responsable. Rendez-vous la semaine prochaine dans «Lokuta to Solo» pour un nouveau mot à décortiquer ensemble !

Rosie PIOTH

HOMMAGE A NOTRE PATRIARCHE

Docteur Gaston MOUANGA-YIDIKA (1940-2025)

Ta famille Kahounga, tes amis et connaissances te pleurent. Tu resteras à jamais dans nos cœurs. Regrets éternels !

Blaise BIKINDOU

Etude de Maitre Chantal Josiane LOCKO.MAFINA
Notaire, 46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC
1er étage, Centre-ville — Brazzaville
E.Mail: lockmaf@yahoo.fr IBP: 1542 /Tél.: 05 556 06 19/06 666 26 82 BRAZZAVILLE.
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE

«PAN F GEOENGINEERING BRAZZAVILLE»
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'UN MILLION (1 000 000) DE FRANCS CFA
Siège social : 46, Avenue William Guynet, Centre-ville — Brazzaville
(République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du dix-huit mars deux mil vingt-cinq (18/03/2025), reçu par **Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA,** Notaire, portant Statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée **«PAN F GEOENGINEERING BRAZZAVILLE**» enregistrés aux recettes des Impôts de la Plaine Brazzaville, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq (19/03/2025), **sous folio 052/9 n° 1558**, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : La société a pour dénomination sociale: **«PAN F GEOENGINEERING BRAZZAVILLE».**

Forme : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Siège social : Le siège social de la SARLU «PAN F GEOENGINEERING BRAZZAVILLE» est fixé au n° 46, Avenue William Guynet, Centre-ville - Brazzaville (République du Congo).

Objet social: La SARLU «PAN F GEOENGINEERING BRAZZAVILLE» a pour objet social:

- La construction et l'entretien d'infrastructures (ponts, routes, ports et quais) ;
- Les travaux publics et le génie civil, y compris l'aménagement et la modernisation des infrastructures de transport ;
- L'étude, la conception et l'exécution de projets de construction ;
- L'acquisition et l'exploitation de tous équipements nécessaires à ces activités.

Capital social: Le capital social de la SARLU «PAN F GEOENGINEERING BRAZZAVILLE» est fixé à UN MILLION (1 000 000) DE FRANCS CFA.

Associé Unique : Monsieur ZHOU Jiarong.

Immatriculation : La SARLU « PAN F GEOENGINEERING BRAZZAVILLE » a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-B13-00161 en date du vingt et un mars deux mil vingt-cinq (21/03/2025).**

Durée : La durée de la SARLU «PAN F GEOENGINEERING BRAZZAVILLE» est fixée à Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Gérant : Monsieur ZHOU Jiarong.

Pour avis
Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

MINISTERE DES FINANCES DU BUDGET ET DU PORTEFEUIL PUBLICS
DIRECTION GENRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE
N°003/2025/MFBPP/DGID/DEFFD/DDIDK/ BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	ARR./DPT	REQUERANTS
1	14260 du 11/11/2024	Plle (s) /	Bloc : 07	Section : ACM1	Superficie : 6560,00m²	TCHIFOUNGOU	04	ETAT CONGOLAIS (ECOLE)
2	14209 du 15/10/2024	Plle(s) 07 bis	Bloc : 79	Section : AE	Superficie : 250,00m²	SIAFOUMOU (Famille MPOUKOU)	05	KIENDOLO NGOMA née GANGOYE MISSHIE Nadine Bertille
3	13910 du 30/04/2024	Plle(s) 07 et 09	Bloc : 143	Section : CN	Superficie : 1000,00m²	VINDOULOU	04	Congregation des Soeurs de l'immaculée Conception des S.M.L
4	4614 du 25/10/2013	Plle(s) : 02	Bloc : 82	Section : CG	Superficie : 400,00m²	KOUFOLI (Famille KONDI TCHITALI)	05	KAYA NSOUARI Pierre André (En Régularisation)
5	14230 du 25/10/2024	Plle(s) 10	Bloc : 99	Section : AR	Superficie : 400,00m²	VOUNGOU	03	MOUKALA LOUKIBOU Patrick
6	14218 du 17/10/2024	Plle (s) /	Bloc : /	Section /	Superficie : 4816,98m²	LIAMBOU (Famille TCHINGASSI)	LOANGO	FOUTOU Karl Lurcel Midou
7	13962 du 04/06/2024	Plle (s) 07 et 08	Bloc : 37	Section : ABX3	Superficie : 800,00m²	LOANGO (Soulou)	LOANGO	MIKENDZO DIEBET Nancy Jaïne
8	14193 du 01/ 10/2024	Plle (s) 28	Bloc : 10	Section : R	Superficie : 311,98m²	GRAND MARCHE	01	DIABY MAMADOU
9	14348 du 11/12/2024	Plle(s) 15	Bloc : 33	Section:R	Superficie : 216,76m²	GRAND MARCHE	01	SOCIETE NETCORP INTERNATIONAL
10	14388 du 20/12/2024	Plle(s) 04	Bloc : 133 bis	Section : AW	Superficie : 356,78m²	MONT-KAMBA (avTchystere Tchicaya)	04	MAHOUNGOU MAKAYA Nadrin
11	14213 du 17/10/2024	Plle(s) 06	Bloc : 213	Section :BZ4	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	ITOUA OKOMBI Jessie Trésor
12	14212 du 17/10/2024	Plle (s) 05	Bloc : 193	Section : BZ4	Superficie : 500 ,00m²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	ITOUA OKOMBI Jessie Trésor
13	14120 du 26/08/2024	Plle (s) 02	Bloc : 24	Section : CG	Superficie : 516,93m²	KOUFOLI (Famille TCHINIOKA Koufoli)	05	BAKISSI Stanislas Gervais
14	14020 du 05/07/2024	Plle (s)04	Bloc : 249	Section : CG	Superficie : 1000 ,00m²	KOUFOLI(Famille TCHINIOKA Koufoli)	05	NKODIA KYND BANA MAHOUKOU
15	14033 du 12/07/2024	Plle(s) 03	Bloc : 64	Section : AL	Superficie : 613,79m²	LOANDJILI	04	PONTAILLER Dohris Pulcherie L; PONTAILLER Léo Ghislain
16	13664 du 12/12/2023	Plle(s)1,2,3,12,13,14	Bloc : 02	Section : ACV2	Superficie : 3000,00m²	MENGO	LOANGO	KISSITA Séraphin Wilfrid
17	13836 du 18/03/2024	Plle (s) 02	Bloc : 32	Section : AF	Superficie : 500,00m²	SIAFOUMOU	05	GAPO Philippe
18	14225 du 22/10/2024	Plle (s) Domaine	Bloc : /	Section : /	Superficie : 4000,00m²	TCHISSIESSI (Flle TchiniambiNkassi)	LOANGO	KINGA MATSANGA Tatiana L. et TCHALLY BINZOULI Saint-C.
19	13531 du 02/10/2023	Plle (s) 11	Bloc : 90	Section : AF	Superficie : 295,68m²	SIAFOUMOU	05	SAMBOU Lise Zoé
20	13956 du 31/05/2024	Plle (s) 04	Bloc : 42 bis	Section : AH	Superficie : 213.96m²	FAUBOURG	05	Enfts ADAMOU Yasmine Kenza; Imane Kaizy; Atem Barack
21	14343 du 10/12/2024	Plle (s) 16	Bloc : 154	Section : T	Superficie : 245,56m²	La Joie du Congo	01	KASSIMOU Touré
22	14342 du 10/12/2024	Plle (s) 13	Bloc : 154	Section : T	Superficie : 603,75m²	La Joie du Congo	01	KASSIMOU Touré
23	14341 du 10/12/2024	Plle (s) 06	Bloc : 152	Section : T	Superficie : 383,24m²	La Joie du Congo	01	KASSIMOU Touré
24	13045 du 08/02/2023	Plle(s) 02	Bloc : 395	Section : ABW1	Superficie : 489,86m²	MONGO MPOUKOU	05	LA SOCIETE UNIVERSAL ATLANTIC CONSTRUCTION (B.T.P)
25	13970 du 11/06/2024	Plle (s) 08	Bloc : 98	Section : AM	Superficie : 316,17m²	NKOUIKOU	04	TATY Jean Baptiste
26	11435 du 05/10/2021	Plle (s) 02	Bloc : 66	Section : AI	Superficie : 419,07m²	MAKAYABOU	05	GAEKO César Girèse
27	14228 du 24/10/2024	Plle (s) 10 bis	Bloc : 21	Section: CF	Superficie : 213.38m²	MONT KAMBA (Famille Kamba)	04	MOHAMED ABDOULAYE Mohamed Yahaya
28	13993 du 20/06/2024	Plle (s) 7, 8, 9 et 10	Bloc : 93	Section : ACL2	Superficie : 2000,00m²	LUBUTCHI (Famille LOUSSIMINA)	05	OKAMBA ANGONGA Josly Marley
29	14066 du 25/07/2024	Plle(s) 266	Bloc : 04	Section : H	Superficie : 400,00m²	Quartier Camp 31 Juillet	01	OKANA MACKILA Gayan Cendy
30	14275 du 12/11/2024	Plle (s) 09	Bloc : 111	Section : AF	Superficie : 364,63m²	SIAFOUMOIU	05	PEMBA Liele Divine ; Kelsy Emmanuelle ; Moessi Danielle.
31	11202 du 01/06/2021	Plle(s) 01	Bloc : 41	Section : U	Superficie: 241,20m²	FOUCKS	03	IKIA Destin
32	13763 du 12/02/2024	Plle(s) 01	Bloc : 262	Section : CG	Superficie : 800,00m²	KOUFOLI (Famille TCHINIOKA Koufoli)	05	MYNYNGOU Epouse GOMA Solange Genevieve
33	13761 du 12/02/2024	Plle(s) 04	Bloc : 256	Section : CG	Superficie : 400,00m²	KOUFOLI (Famille TCHINIOKA Koufoli)	05	MYNYNGOU Epouse GOMA Solange Genevieve
34	14129 du 30/08/2024	Plle(s) 13	Bloc : 64	Section : L	Superficie : 442,08m²	O.C.H	01	NGOM LOEMB Jacques Isidore
35	14208 du15/10/2024	Plle(s) 07	Bloc 79	Section :AE	Superficie :250,00m²	SIAFOUMOU (Famille MPOUKOU)	05	KOUMA Léa Fysolate Cyatice

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau,
Yvon Faustin Magloire OKEMBA
Inspecteur des Impôts

Fait à Pointe-Noire, le 25 Avril 2025

GABON

Brice Clotaire Oligui Nguema investi président

Le nouveau président a prêté serment en tant que chef de l'Etat de la République gabonaise. Il entame ainsi un mandat de sept ans à la tête du Gabon. La cérémonie s'est tenue samedi 3 mai dernier au stade de l'Amitié sino-gabonaise à Libreville, devant plus de 40 000 personnes, dont une dizaine de chefs d'Etat d'Afrique, symbolisant l'importance de cette nouvelle étape dans l'histoire politique du pays.

Brice Clotaire Oligui Nguema premier président investi démocratiquement après le clan Bongo

Cette investiture marque la fin d'une période de transition initiée après le renversement, le 30 août 2023, de l'ancien président Ali Bongo Ondimba, dont la famille dirigeait le Gabon depuis plus de 55 ans. Elu avec un score officiel de 94,85% des voix lors du scrutin présidentiel du 12 avril 2025, Oligui Nguema siège désormais comme le premier président post-clan Bongo.

Dans son discours d'investiture, le nouveau président a présenté une vision ambitieuse pour le Gabon. Il a promis de *«refonder l'Etat»,* de renforcer la gouvernance publique et de restaurer la confiance des citoyens dans les institutions. La diversification de l'économie, aujourd'hui trop dépendante du pétrole, figure parmi les priorités de son programme. Il a également insisté sur la nécessité de lutter contre le chômage massif, notamment chez les jeunes, et de moderniser le système éducatif.

Le président Oligui Nguema a évoqué l'urgence d'améliorer les services sociaux de base, en particulier l'accès à l'eau potable, à la santé et à l'électricité dans les zones rurales. Il a souligné que la lutte contre la corruption, le clientélisme et les abus de pouvoir sera rigoureuse, affirmant que *«plus rien ne sera comme avant».*

Toutefois, les défis sont considérables. Bien que le Gabon soit riche en ressources naturelles, notamment en pétrole et en bois, une grande partie de la population vit encore sous le seuil de pauvreté. Le taux de chômage, particulièrement élevé chez les jeunes diplômés, avoisine les 40%. L'économie reste peu diversifiée et dépendante des fluctuations du marché mondial.

Par ailleurs, l'opposition et une partie de la société civile continuent de dénoncer un processus électoral opaque et une concentration du pouvoir au sein des structures militaires. Si Brice Clotaire Oligui Nguema jouit d'une popularité notable, sa capacité à gouverner de manière inclusive et à engager des réformes structurelles profondes sera déterminante pour asseoir sa légitimité à long terme.

En assumant les rênes du pouvoir pour un mandat de sept ans, le président Oligui Nguema inaugure une nouvelle phase de la vie de son pays. De militaire à civil élu, les Gabonais, fatigués des promesses non tenues, attendent des résultats concrets. Les mois à venir seront décisifs pour savoir si ce nouveau chapitre politique marquera réellement une rupture avec le passé ou s'il ne s'agit que d'un changement de façade.

Gaule D'AMBERT

JUSTICE

Vingt ans de prison pour l'ex-Premier ministre Matata Ponyo

Le procureur général près la Cour constitutionnelle en RD Congo a requis, mercredi 23 avril 2025 vingt ans de prison contre Augustin Matata Ponyo. Depuis trois ans, l'opposant et ancien Premier ministre est poursuivi pour le détournement présumé de près de 200 millions de dollars destinés au projet du parc agroalimentaire de Bukangalonzo lorsqu'il était chef du gouvernement entre 2012 et 2016. Matata Ponyo avait brandi son immunité de député fraîchement acquise.

Augustin Matata Ponyo écope d'une condamnation de 20 ans de prison

Ses deux co-accusés, l'ancien gouverneur de la Banque centrale Deogratias Mutombo et l'homme d'affaires sud-africain Christo Grobbler, ont invoqué des raisons de santé. Le procureur général a sonné la charge. *«Il est inacceptable que le prévenu puisse narguer la plus haute juridiction du pays. Les immunités ne sont pas synonyme d'impunité. Il était sous l'effet des poursuites lorsqu'il a acquis le statut de député national. Il ne peut pas aujourd'hui chercher par des subterfuges et par des affabulations, à créer des dilatoires et empêcher la Cour de faire son travail. Ce prévenu est en train de se moquer de la justice»*, a-t-il affirmé.

Des inspecteurs des finances se sont succédé à la barre pour enfoncer Matata Ponyo accusé d'un détournement présumé de 195 millions de dollars dans un projet qualifié de *«flou et mal encadré».*

Le réquisitoire n'a pas tardé: *«Tous les éléments constitutifs des infractions mises à charge des prévenus étant réunis, nous requérons qu'il plaise à votre Cour de condamner chacun à 20 ans de travaux forcés et d'ordonner leur arrestation immédiate».*

Le verdict sera rendu le 14 mai. La défense avait déjà contesté la Cour, estimant que deux des juges étaient hors mandat. L'avocat de Matata Ponyo a dénoncé *«un réquisitoire déconnecté de l'économie des faits»*. Après avoir refusé de comparaître, brandissant son immunité fraîchement acquise de député national, Matata Ponyo a été jugé en son absence le 23 avril 2025. Son avocat a souligné que le jugement, qui sera rendu, ne sera pas opposable à l'ex-Premier ministre.

Le Pr Laurent Onyemba a assuré que la Cour est tombée dans un déni de justice: *«Le chef de l'Etat a dit que la justice est malade. Le réquisitoire du ministère public est déconnecté de l'économie des faits, il est déconnecté de la vérité des faits. C'est une juxtaposition d'arguments dénués de tout fondement juridique».*

Dans son propos, il a rassuré: *«L'état d'esprit de Monsieur Matata est imparable. Il est le même: il s'estime être devant des gens qui n'offrent pas de garantie. Il a rappelé que deux des juges de la Cour constitutionnelle étaient en dépassement de mandat. Maintenant la question en droit est: quelle est la conséquence d'une décision rendue par des juges qui n'ont plus qualité, qui sont en dépassement de mandat? C'est un scandale, c'est un délit de justice!... Il s'agit d'un procès politique».*

Alain-Patrick MASSAMBA

CONCLAVE DES CARDINAUX

Un nouveau Pape pour un nouvel élan dans l'Eglise

Les cardinaux sont réunis en conclave à Rome, depuis mercredi 7 mai 2025, pour élire le successeur du Pape François, qui sera le 267ème Souverain pontife au trône de Pierre. Sur les 135 cardinaux électeurs, deux sont absents pour des raisons de santé, et donc 133 élisent le nouveau Pape. Ayant tous aménagé au Vatican, ils procèdent à un vote à bulletin secret dans la chapelle Sixtine, lieu traditionnel où se déroule ce mystère sous la mouvance de l'Esprit Saint.

Guidés par l'Esprit Saint, les cardinaux s'apprêtent à annoncer à Rome et au monde le nom du nouveau Pape

Comme pour certains rendez-vous majeurs du Saint-Père, tels les audiences générales, la prière dominicale de l'Angélus, les voyages apostoliques, le décès ou l'élection d'un Pape suscite de grandes espérances. La vie du Pontife romain n'intéresse pas que l'Eglise ou la religion seule. Le Pape, Autorité morale, Pasteur suprême, est aussi le chef, le N°1 de l'Etat de la Cité du Vatican. Le Pape n'est pas qu'évêque de Rome, mais un personnage public.

Serviteur des serviteurs, le Pape exerce son apostolat bien au-delà de la seule catholicité. Même les non-chrétiens catholiques trouvent bon accueil auprès de lui, et il est ouvert à tous les peuples de la terre. C'est ainsi qu'au nom de son ministère, le Saint-Père s'intéresse bien aux causes inhérentes à la vie des hommes et femmes de son temps. On le voit dénoncer les injustices, combattre l'arbitraire, rétablir les équilibres, appeler au dialogue, au pardon, à la réconciliation qui sont des défis fondamentaux pour tout successeur de Pierre.

Pour le bon déroulement du processus, les cardinaux invitent les fidèles à prier pour le monde. Le conclave a été ouvert par une messe .

Aristide Ghislain NGOUMA

TOGO

Faure Gnassingbe devient président du Conseil

Le Togo est entré définitivement dans la Ve République samedi 3 mai 2025, avec la prestation de serment de Faure Gnassingbe pour le poste de président du Conseil, une fonction créée suite au changement de Constitution intervenu en 2024. L'ancien président conservera l'essentiel du pouvoir exécutif.

La main droite levée, posée sur le livre de la Constitution et devant sept membres de la Cour constitutionnelle, Faure Gnassingbe, qui fêtera ses 59 ans le mois prochain, a prononcé la formule du serment conformément à l'article 47 de la Constitution. Il venait d'être désigné, un peu plus tôt à l'Assemblée nationale. *«Non seulement cette investiture marque l'entrée en fonction du président du Conseil, mais elle fait entrer définitivement notre pays dans l'arche sainte des démocrates parlementaires»,* a souligné le président de la Cour constituttionnelle, Djobo Babakane Coulibaley.

La cérémonie s'est terminée par un défilé militaire et 21 coups de canon. Faure Gnassingbe, dont le quatrième mandat devrait prendre fin ce samedi 3 mai, occupe désormais la plus haute fonction du pouvoir exécutif du Togo. Il est également chef suprême des armées. Cependant, dans l'opposition et au sein de la société civile, la nouvelle Constitution fait toujours débat. Pour ces deux forces, il s'agit d'une confiscation du pouvoir, au mépris de la souveraineté du peuple, et d'un moyen pour Faure Gnassingbe qui n'avait plus la possibilité de se représenter une seule fois pour un mandat de cinq ans, de rester à la tête de l'Etat sans limitation de temps.

Au pouvoir depuis 20 ans, Faure Essozima Gnassingbe avait succédé à son père Etienne Gnassingbe Eyadéma, en 2005 à l'issue d'une élection marquée par des violences qui avaient fait cinq cents morts, selon les Nations unies.

A.-P. MASSAMBA

NECROLOGIE

MM. Dominique MBEMBA à Loulombo, Placide MILANDOU MBANZA à Brazzaville, Jean-Baptiste MILANDOU et Christ Savio MILANDOU en France, le veuf Basile MBOUKOU à Pointe-Noire, M. Yvon Caprice MBOUKOU en RDC et famille, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur sœur, épouse, tante et mère, Madame Alphonsine MILANDOU, membre de la confrérie Sainte Rita de la paroisse Saint Jean Apôtre de Ngoyo dans l'archidiocèse de Pointe-Noire, survenu dans la nuit du dimanche 4 au lundi 5 mai 2025 à l'hôpital militaire de Pointe-Noire.

La veillée mortuaire se tient au quartier Ngoyo Centrale Terminus (Péage).

Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.

Que le Seigneur accorde à sa servante le repos éternel et une place dans sa demeure!

Alphonsine, repose en paix!

SESSION PASTORALE DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Les Commissions épiscopales appelées à se structurer et à se redynamiser pour croître davantage en crédibilité

C'est sous le signe de la *«cohésion, la vitalité, l'efficience et la crédibilité»* (Ephésiens 4, 15-16) que les évêques du Congo ont tenu leur session pastorale annuelle appelée plénière des Commissions épiscopales, du 29 avril au 3 mai 2025, au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville.

Ils étaient là, les évêques du Congo: Gélase Armel Kema, archevêque d'Owando et administrateur apostolique de Ouesso; Abel Liluala, archevêque de Pointe-Noire; Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et vice-président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC); Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi; Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, Toussaint Ngoma Foumanet, évêque de Dolisie; Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala. Toutes les Commissions épiscopales et structures d'Eglises étaient présentes, en l'occurrence la Commission épiscopale de l'éducation chrétienne (CEEDUC), la CARITAS-Développement, la Commission épiscopale des moyens de communication sociale, la Commission épiscopale des migrants et des réfugiés (CEMIR), la Commission épiscopale Justice et paix, les Aumôneries, les séminaires, la catéchèse et l'évangélisation. La plénière des Commissions épiscopales fait partie des trois rendez-vous annuels de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), avec la retraite spirituelle et l'assemblée plénière. Les Commissions épiscopales sont des organes qui permettent à la Conférence épiscopale du Congo d'exercer sa mission pastorale dans tous les domaines d'action de l'Eglise locale. Elles rendent compte aux évêques des activités réalisées ou menées au cours de l'année écoulée. La particularité pour cette année, le secrétariat général de la CEC qui est l'organe de coordination, a proposé à l'ensemble des Commissions épiscopales de faire la restitution des différents constats faits lors des descentes de travail, le diagnostic qui en découle, les faiblesses relevées et les approches de solutions pour un nouveau départ. Selon les dispositions des articles 19 et 20 des nouveaux statuts, la Conférence des évêques dispose de Commissions épiscopales. Chacune est spécialisée dans un secteur d'activité pastorale, pour aider les évêques et non pas pour se substituer à eux. Il appartient à l'assemblée plénière de les créer, de les supprimer ou d'en fixer le nombre. Chaque Commission épiscopale comporte un ordinaire président élu par la Conférence épiscopale parmi ses membres de droit.

A l'ouverture des travaux de cette session, le mardi 29 avril, placée sous les auspices de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo, trois allocutions ont été prononcées. L'abbé Vivien Carol Etouolo, secrétaire général de la CEC, a peint le tableau des Commissions épiscopales en évoquant les descentes effectuées au cours desquelles des constats ont été faits sur leur organisation et leur fonctionnement. Au nombre des maux qui minent le fonctionnement régulier des Commissions épiscopales et structures d'Eglise, figure le manque de cohésion, de vitalité, d'efficience et de crédibilité». La mise en place des statuts et du règlement intérieur de la CEC permettront aux Commissions épiscopales de se structurer, de se redynamiser et de redécoller pour un nouveau départ. Ce travail devra se faire à l'interne

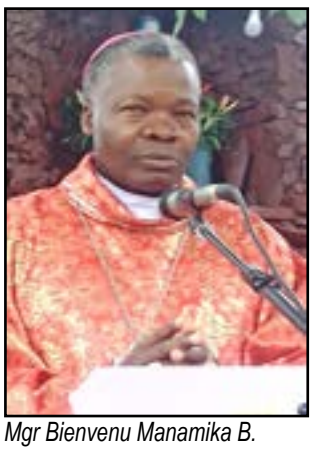

Mgr Bienvenu Manamika B.

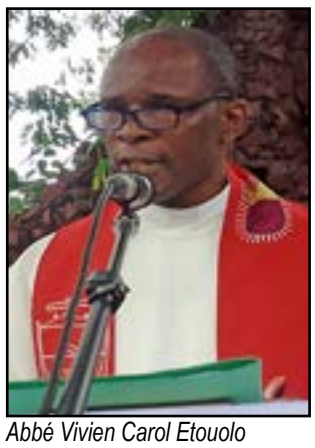

Abbé Vivien Carol Etouolo

Les évêques du Congo présents à la session

en mettant en place les statuts qui régissent les Commissions épiscopales. A cela s'ajoute, le manque de financement des Commissions épiscopales pour mener à bien leur mission de collaboration et d'aide aux évêques dans leur pastorale. Le président de la Commission nationale pour l'apostolat des laïcs du Congo (CNALC), Joseph Mouanga, a dans son allocution salué la promptitude des évêques pour la tenue régulière des sessions et assemblées plénières voici une cinquantaine d'années. *«Lors de vos assemblées plénières, nous, commissions épiscopales, venons à votre école pour des enseignements, des conseils et des orientations en vue d'une pastorale d'ensemble porteuse de bons fruits en abondance et aussi d'une prise en charge du développement de notre Eglise locale. Cette session se tient à une période d'avril 2024 à avril 2025 qui a connu des moments de joie et d'espérance certes, mais aussi des événements de tourmente, de tristesse et de douleur. Tous ces événements, appuyés par le message de la 53è assemblée plénière ayant pour thème:* «La vie consacrée au Congo et les défis de l'heure: La mondanité, les défis théologiques et pastoraux», *ont fait délier les langues. Lorsque des personnes pour la plupart des chrétiens ont utilisé divers médias en particulier les réseaux sociaux et la rue pour s'exprimer, d'autres chrétiens membres des mouvements d'apostolat et associations ou voire d'autres confessions religieuses se sont tournés vers les Commissions épiscopales comme points d'écoute pour livrer leurs sentiments de joie, de tristesse et de frustration. Leurs préoccupations ont porté sur l'utilisation des ressources humaines en Eglise; la gestion des biens temporels de l'Eglise; l'encadrement des dévotions populaires et la préservation des sites de prière; la communication et la circulation de l'information; la célébration des sacrements: baptême, mariage, Ordre comme occasions de jouissance et de perversion; la banalisation des obsèques»*, a indiqué le président du CNALC.

Ouvrant les travaux, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a pris acte des différentes allocutions prononcées à cet effet et promis de les traduire en acte dans la cohésion, la vitalité, l'efficience et la crédibilité.

Durant cinq jours, des communications diverses et témoignages ont meublé ces travaux. L'attention des participants était plus focalisée sur la révision des statuts et du règlement intérieur de la Conférence épiscopale du Congo, dont un travail de toilettage a été réalisé. En ce qui concerne les communications, l'on retiendra celle du séminaire propédeutique et celles faites par les abbés Christel Barthel Ganao, recteur du grand séminaire de théologie cardinal Emile Biayenda, et Christophe Westar Maboungou, recteur du grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha. *«La rentrée académique 2024-2025 a eu lieu le dimanche 13 octobre 2024, suivie de la retraite spirituelle animée par le père Casimir Moukouba, responsable de la Commission diocésaine de liturgie, sous le thème: «Une seule chose te manque» (Mc. 10, 17-30). Le grand séminaire de philosophie a un effectif de 47 séminaristes dont 19 en première année et 28 en deuxième année de philosophie, répartis par diocèse: Pointe-Noire: 10; Owando: 6; Dolisie: 7; Kinkala: 8; Gamboma: 5; Nkayi: 7; Ouesso: 3; Impfondo: 1». Tandis que le théologat compte 99 séminaristes»*. Le recteur de philosophie a fait un plaidoyer et lancé un cri du cœur aux évêques du Congo pour renforcer l'équipe des formateurs présentant un déficit criard. Il a aussi plaidé pour l'aide à apporter aux séminaristes en s'acquittant pleinement des droits par diocèse. Les œuvres pontificales missionnaires (OPM) par le truchement de son directeur national, l'abbé Valentin Mouyongo, ont présenté la situation actuelle suite à la dernière quête impérée dont la somme engrangée s'élève à plus de 20 millions de Francs CFA, collectée le dimanche des Missions dans tous les diocèses du Congo. Cette somme a été aussitôt envoyée à Rome par le truchement de la Nonciature apostolique. La présentation du nouveau catéchisme national par le frère Jean Kombo Boutsoki, de la Commission épiscopale de la catéchèse et l'évangélisation. De cette présentation, il ressort que le travail a été bien ficelé après plusieurs années d'attente. Mais le nombre de livrets ne correspond pas par rapport aux besoins des diocèses. Les autres Commissions se sont retrouvées en sous-groupes de travail.

La messe de clôture a eu pour cadre la grotte mariale de la paix du Centre interdiocésain des œuvres. Elle a été célébrée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou. A l'issue de celle-ci, l'abbé Vivien Carol Etouolo a lu le communiqué final des travaux. A son tour, clôturant les travaux, le président de la CEC a souligné: *«Les évêques, avec le sentiment favorable de tous, ont voulu repropulser les Commissions, en consolidant certaines aux acquis déjà plausibles et en réanimant d'autres devenues chancelantes. Ainsi après l'ouverture des travaux, et une plénière qui a regroupé l'ensemble des Commissions, l'ensemble des réflexions se sont plutôt déroulées en atelier, permettant de revisiter les statuts, pour mieux cerner les anicroches et réajuster les contenus. Cependant, l'ampleur des travaux, qui a révélé différentes observations, appelle à une poursuite des réflexions au-delà de la session. Nous avons réalisé la nécessité de quelques autres Commissions qui aideront la Conférence des évêques à être plus décisives, à côté de celles qui existent déjà. Le Conseil permanent se fait le devoir de se réunir un peu plus régulièrement pour favoriser cette dynamique. En ces temps de synodalité, la réalité du travail en commun, dans l'humilité et la solidarité retrouve son sens, car l'enjeu est d'en arriver à une conférence encore plus attentive, plus réactive et plus efficace face aux problèmes internes à l'Eglise et à ceux, interpellant, de la société qui espère l'éclairage de l'Eglise. Avec la Commission affaire juridique, un dispositif structuré est en train de prendre place, pour éviter de graves erreurs déjà vécues. Je voudrais exprimer notre gratitude au nonce apostolique pour son aide efficace dans nos relations avec le Saint-Siège et sa disponibilité pour nous conseiller, surtout ces derniers temps, pour l'implémentation de l'Accord-cadre»*. Avant de conclure son allocution, le président de la CEC a invité l'ensemble des participants à mettre leur force en Jésus-Christ, en comptant bien évidemment sur l'intercession de Notre-Dame des missionnaires et celle de tous les Saints. *«Continuons aussi à porter dans nos prières sœur Venantie Panghieto, de Saint Antoine de Padoue, dont la disparition demeure un trauma que nous devons surmonter dans l'espérance. De même portons dans la prière l'âme de notre défunt pasteur le Pape François. Enfin, soutenons également par la prière les cardinaux en conclave, pour que l'Esprit-Saint parle au cœur des élections, aux fins de la venue d'un successeur de Pierre selon le cœur de Dieu»*, a conclu Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou.

Après la messe, le président de la CEC a béni les permanences de la Commission épiscopale pour les affaires juridiques et l'Office national d'accueil et d'écoute pour la protection des mineurs et la sauvegarde des personnes vulnérables, situées dans le bâtiment du secrétariat général de la CEC.

PascalBIOZI KIMINOU

COMMUNIQUE FINAL DE LA PLENIERE DES COMMISSIONS EPISCOPALES DU CONGO

Commencée le Mardi 29 Avril 2025, au Centre Interdiocésain des Œuvres, siège de la Conférence Episcopale du Congo (CEC), sous la présidence de Son Excellence Monseigneur Bienvenu MANAMIKA BAFOUAKOUAHOU, Archevêque métropolitain de Brazzaville et Président de la Conférence Episcopale du Congo, en présence de tous les Évêques du Congo, des Membres des Commissions Episcopales, des Mouvements Nationaux d'Apostolat, des institutions et services rattachés à la Conférence Episcopale du Congo, la Session pastorale, qui s'est déroulée dans une atmosphère paisible, de prière, de partage et de réflexion, s'est achevée ce samedi 3 Mai 2025, par la Messe solennelle d'action de grâce célébrée en la Grotte mariale du siège des Évêques.

Durant cette Plénière, les Commissions Episcopales de la Conférence Episcopale du Congo se sont réunies pour examiner leur fonctionnement tant institutionnel, organisationnel qu'opérationnel. Des assisses ont été posées en vue d'une action plus concertée et coordonnée pour impulser aussi bien un nouveau dynamisme qu'une démarche de revivification de la conscience missionnaire des Commission épiscopales; une démarche qui en appelle à plus de cohésion, de vitalité et d'efficience pour croître davantage en crédibilité.

Alors que certaines Commissions ont rendu compte aux Evêques et à l'assemblée des activités réalisées; d'autres ont travaillé avec les experts pour la mise à jour des Statuts et du règlement intérieur. La Commission Catéchèse et Évangélisation a présenté le nouveau Catéchisme de l'Eglise catholique du Congo et l'académie catholique de Brazzaville pour l'Ethique a présenté aux Evêques une publication consacrée à la question de la cohésion sociale, au vivre ensemble et à la moralisation de la vie publique dans notre société congolaise.

Aussi, ont été mis à la portée des participants, des projets d'accords spécifiques qui devront sous-tendre la coopération entre l'Etat congolais et l'Eglise catholique qui est au Congo. L'auditoire a été informé de la nécessité de créer un cadre de collaboration entre la Conférence Episcopale du Congo et les institutions étatiques de notre Nation. Un service administratif des Institution Canoniques de l'Eglise catholique au Congo, assurera et veillera à la mise en application de l'Accord-Cadre signé entre la République du Congo et le Saint-Siège sur les relations entre l'Etat et l'Eglise catholique.

Ont pris part à cette Session pastorale les Evêques du Congo, les membres du Secrétariat Général de la Conférence Episcopale du Congo (CEC), les Représentants de Crs-Congo, les Recteurs de nos trois Grands Séminaires, le Directeur National des Œuvres Pontificales Missionnaires (OPM), le Vicaire Général de Brazzaville, le Recteur de la Basilique Sainte-Anne du Congo, les Aumôniers, les prêtres, les religieux et religieuses, les membres des Commissions Episcopales, les membres des Mouvements Nationaux d'Apostolat, les membres du Groupe Interdisciplinaire de la Recherche sur l'Eglise et la Société (GIRES), les membres du Centre d'Etudes et Recherches chrétiennes (CEREC), les membres de l'Association des Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens du Congo Brazzaville (EDICC),

Le Samedi 3 Mai 2025, après la messe d'action de grâce, les Évêques ont inauguré et béni les nouveaux bureaux de la Commission épiscopale pour les Affaires juridiques et l'Office national pour la protection des mineur(e)s et la sauvegarde des personnes vulnérables, mise en place grâce à l'appui financier de Crs-Congo.

A l'issue de cette plénière des commissions épiscopales, les Evêques du Congo-Brazzaville ont recommandé aux différentes Commissions de continuer la révision des textes juridiques qui sont d'une importance vitale pour leur bon fonctionnement et organisation.

Tout en remerciant ceux qui ont pris une part active à ce moment de grâce et ceux qui ont consenti par leurs apports multiformes à sa pleine réalisation, les Pères Evêques rassurent chacune et chacun de leurs prières.

Fait à Brazzaville, le 3 Mai 2025

Pour les Actes du Secrétariat Général de la CEC

Abbé Vivien Carol ETOUOLO
Secrétaire Général

ARCHIDIOCÈSE DE POINTE-NOIRE

Messe des Rameaux à Tchiamba-Nzassi

Le dimanche 13 avril 2025, dimanche des Rameaux ou l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem. Mgr Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire, a communié avec la communauté paroissiale de Saint Jean-Baptiste de Tchiamba-Nzassi, dans le département du Kouilou.

Des fidèles laïcs enthousiastes, palme à la main, tressaillant de joie, heureux d'accueillir leur pasteur. Les autorités civiles et militaires de la localité n'ont pas manqué ce rendez-vous avec le Seigneur. Mgr Abel Liluala a exhorté le peuple de Dieu en lui demandant trois choses: l'humilité de Jésus (comment le fils de Dieu s'est abaissé); l'obéissance (savoir obéir à Dieu, à l'autorité religieuse et civile); la valeur de la prière (s'accrocher à la prière pour ne pas tomber dans la tentation).

Le président du Conseil pastoral paroissial, Aumaire Angou, a présenté les préoccupations de la communauté paroissiale à l'archevêque concernant la construction du presbytère qui permettra aux prêtres de vivre dans de bonnes conditions.

Dans la même foulée, Mgr Abel Liluala et toute son équipe sont allés à la rencontre des paroissiens de Sainte Joséphine Bakhita à Mongo Mpoukou, le cinquième arrondissement de Pointe-Noire, et Saint Christophe où il a échangé avec le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso. Avant de visiter les travaux de construction de la nouvelle église.

Mgr Abel Liluala (au milieu) pendant la messe

Solennité de Pâques avec les chrétiens de Notre-Dame de l'Assomption

Le dimanche 20 avril 2025, en la solennité de la fête de Pâques, Mgr Abel Liluala était avec la communauté paroissiale de Notre-Dame de l'Assomption. L'animation de la messe était assurée par la chorale chœur des enfants Sainte Faustine.

Dans son homélie, Mgr Abel Liluala s'est focalisé sur la lettre de Saint Jean 20,1-9. *«Aujourd'hui, nous sommes appelés à témoigner. Pas seulement en paroles, mais par une vie cohérente, joyeuse, lumineuse. Notre monde, blessé par tant de souffrances, cherche des témoins crédibles. L'apôtre Paul, dans cette courte mais puissante exhortation, nous rappelle que la foi pascale est une nouvelle manière de vivre. La Résurrection n'est pas simplement une victoire du Christ sur la mort. C'est notre vie entière qui est désormais transformée. Nous sommes appelés à vivre sur la terre, bien sûr, mais avec le cœur tendu vers le ciel. Il ne s'agit pas d'échapper au monde, mais de le traverser avec un regard orienté, une espérance enracinée en Dieu»*, a dit Mgr l'archevêque.

Au cours de cette messe, on pouvait noter la présence de deux couples venus droit d'Italie, en mission dans l'archidiocèse de Pointe-Noire.

La veille, le samedi 19 avril, vigile pascale, Mgr Abel Liluala était avec la communauté paroissiale de la Cathédrale Saint Pierre Apôtre. A cette occasion, il a ouvert le séminaire de la vie dans l'Esprit (sept semaines), une tradition du renouveau charismatique catholique, sous le thème universel: *«Pèlerins de l'espérance»*. Aussi, l'archevêque a ouvert la première semaine sur *«l'amour du Père, source d'espérance»* en la paroisse Saint François d'Assise.

Madocie Deogratias MONGO

POINT DE VUE

Le processus d'élection d'un Pape: rituel de sérénité

(Suite du précedent numéro)

Les congrégations générales qui précèdent le commencement de l'élection, appelées pour cette raison *«préparatoires»*, doivent avoir lieu quotidiennement, à partir du jour qui sera fixé par le Camerlingue de la Sainte Eglise romaine, conjointement avec le premier des cardinaux électeurs de chaque ordre, pour permettre au cardinal Camerlingue de recueillir l'avis du collège et de lui faire les communications qu'il estimera nécessaires ou opportunes; cela permettra aussi à chacun des cardinaux d'exprimer son sentiment sur les problèmes qui se présentent, de demander des explications, en cas de doute ou de faire des propositions.

Lors des premières congrégations générales, on fera en sorte que tous les cardinaux disposent d'un exemplaire de la Constitution et […] il convient que ce soit lue la partie de la présente Constitution concernant la vacance du Siège apostolique… Tous les cardinaux présents devront prêter serment d'observer les prescriptions de cette Constitution et de garder le secret selon la formule suivante: *«Nous, cardinaux de la Sainte Eglise romaine, dans l'ordre des évêques, des prêtres et des diacres, promettons, nous déclarons obligés et jurons, tous et chacun, d'observer exactement et fidèlement toutes les normes contenues dans la Constitution apostolique 'Universi Dominici' du Souverain pontife Jean Paul II, et de maintenir scrupuleusement le secret sur tout ce qui a rapport de quelque manière que ce soit avec l'élection du Pontife romain, oui qui, de par sa nature, pendant la vacance du Siège apostolique, demande même le secret».*

Ensuite, chaque cardinal dira: *«et moi, N. cardinal N. je promets, je m'oblige et je jure. Et, posant la main sur l'évangile, il ajoutera: que Dieu m'aide en cela, et ses Saints évangiles que je touche de ma main».*

Dans une des congrégations qui suivront immédiatement, les cardinaux devront, selon un ordre du jour préétabli, prendre les décisions les plus urgentes, en vue de commencer les actes de l'élection, à savoir:

• Fixer le jour, l'heure et de quelle façon le corps du pontife défunt sera porté dans la basilique vaticane, pour être exposé à l'hommage des fidèles;

• Prendre toutes les dispositions nécessaires pour les obsèques du pontife défunt, qui devront être célébrées durant neuf jours consécutifs, et fixer le moment où elles commenceront, de telle sorte que l'inhumation ait lieu, sauf raison spéciale, entre le quatrième et le sixième jour après la mort;

Abbé Christian Noël DEMBI KOELA
Juriste et Islamologue

(La suite dans nos prochaines éditions)

REFLEXION

A la découverte de la pensée sociale des Evêques de la Conférence épiscopale du Congo-Brazzaville (CEC).

(Suite du précédent numéro)

Ouvrons une parenthèse pour dire que d'après les Nouveaux statuts de la CEC, les Évêques émérites ne sont pas membres de la Conférence Episcopale, mais sont invités aux Assemblées des Évêques, art 3-4. Fermons la parenthèse. Malgré le passage, depuis 2020, de l'Eglise du Congo à trois (3) Provinces ecclésiastiques – la Province Ecclésiastique du Nord (Impfondo, Ouesso et Owando), la Province Ecclésiastique du Centre (Brazzaville, Gamboma et Kinkala) et la Province Ecclésiastique du Sud-Ouest (Pointe-Noire, Dolisie et Nkayi) – la CEC a gardé sa mission et son mode de fonctionnement, lesquels sont régis par des statuts approuvés par le Saint-Siège, dont l'Assemblée plénière est l'organe suprême (voir art. 5, des Nouveaux statuts de la CEC). Son Conseil permanent est un organe qui reçoit la délégation de l'Assemblée plénière (Art. 15 des Nouveaux statuts). Son secrétariat général coordonne les activités. Pour son fonctionnement, la CEC dispose d'un secrétariat général qui coordonne les activités et des commissions épiscopales afin d'aider les Évêques dans leurs lourdes tâches (art. 19). Dans cet ordre d'idée, deux rencontres annuelles sont retenues dans les statuts. Nous avons, d'abord, l'Assemblée plénière en octobre, c'est-à-dire au début de l'année pastorale; ensuite la session pastorale, c'est-à-dire la rencontre des Évêques avec les commissions épiscopales après les festivités pascales.

Durant la Session d'après Pâques, les Évêques écoutent les rapports des activités de chaque commission épiscopale. De ce fait, l'Assemblée plénière est le moment décisif, et le plus important de la Conférence Episcopale; moment durant lequel les Évêques planchent sur un thème pastoral (parmi tant d'autres) de grande envergure pastorale tel que l'éducation, la formation, les vocations, la paix, la politique, etc. À la fin de l'Assemblée plénière, les Évêques délivrent un Message pastoral destiné aux chrétiens catholiques et aux personnes de bonne volonté. Ces messages ne s'adressent pas seulement aux chrétiens catholiques, mais aussi à toute personne de bonne volonté, ces dits messages peuvent toucher à plusieurs domaines de la vie chrétienne, politique, économique et sociale du Congo-Brazzaville. Ce qui accorde à la Conférence Episcopale du Congo la possibilité d'émettre un point de vue

par rapport à la vie socio, politico-économique, et spirituelle au Congo-Brazzaville.

En effet, depuis la naissance de la CEC jusqu'aujourd'hui, les Évêques du Congo Brazzaville ont délivré plusieurs messages et déclarations, lesquels touchent tous les secteurs de la vie de l'Église et de la société.

Dans l'exercice de leur Mission, les Évêques du Congo Brazzaville ont aussi abordé les thèmes de la vie sociale en vertu de la Doctrine sociale de l'Église qui veut que l'Église soit attentive aux problèmes de la société, car, comme dit le Concile Vatican II, *«les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur»* (Concile Vatican II, Gaudium et Spes, n°1).

Abbé Giscard Stève MAYALA MAMPASSI
Prêtre de l'Archidiocèse de Pointe-Noire
Directeur diocésain de la Caritas

(La suite dans nos prochaines éditions)

SAINT-SIEGE

Les Cardinaux en conclave pour l'élection du nouveau Pape

Deux semaines après le décès du Pape François le 21 avril dernier, lundi de Pâques, et les obsèques qui s'en sont suivies le samedi 26 avril en la Basilique Sainte-Marie Majeure, les 135 Cardinaux électeurs sont entrés en conclave le mercredi 7 mai 2025 dans la chapelle Sixtine, au Vatican.

Nous y reviendrons!

QUATRIEME DIMANCHE DE PAQUES - ANNEE C

«Nous sommes son peuple, son troupeau»

Textes: *Ac 13,14.43-52; Ps 99 (100),1-2,3,5; Ap 7,9.14b-17; Jn 10,27-30*

Au milieu du Temps de Pâques, dans la foi et dans la louange du Christ Ressuscité, nous nous tournons vers Lui en le reconnaissant comme le Bon Pasteur, celui qui nous rassemble dans l'unité et nous donne sa vie.

L'image du Bon Pasteur, venant de la vie quotidienne du peuple et aux profondes racines bibliques, est touchante et très riche. Dans l'évangile de Jean, Jésus l'emploie pour nous dévoiler la totalité de son amour, qui devient pour nous la source de la vie, de la protection, de la communion avec Dieu et avec nos frères et sœurs.

Dans l'expérience commune, le berger garantit la vie de ses brebis, car son service vise directement à les nourrir, les rassembler et les conduire, les protéger des dangers. Mais quand c'est Jésus qui parle de lui-même en tant que berger, cette image assume une profondeur et une amplitude qui vont bien au-delà. Il assure la vie de ses brebis car leur donne non seulement un service essentiel, mais réellement sa propre vie. Et la nourriture qu'il offre, l'eau qu'il fait jaillir, sont son corps et son esprit. Illuminée par l'expérience de Pâques, cette image nous transmet la révélation de l'amour infini du Seigneur, du lien inébranlable de tendre affection qui l'unit à nous, ses brebis.

Ce lien d'amour et de vie est ouvert à tout le monde. Nous tous, nous pouvons être son peuple, son troupeau. Mais nous savons bien que toute relation entre les personnes ne peut pas être imposée, supposant plutôt l'acceptation, la liberté de chacun des sujets en rapport. Du côté du Seigneur, donc, la gratuité et la stabilité de son amour pour nous sont assurées totalement et à jamais. Sa voix continuera à nous appeler toujours et sans cesse, sa présence parmi son troupeau ne manquera jamais. Et quant à nous, que naît-il de notre relation avec Lui?

Le Seigneur nous dit: *«Mes brebis écoutent ma voix; moi, je les connais, et elles me suivent»*. Ecouter sa voie et le suivre: cela revient à notre liberté, à notre amour pour lui. Le Seigneur ne peut pas unir à Lui les brebis qui lui tournent le dos, qui ne veulent pas écouter sa voix. En effet, l'évangile de ce dimanche est en même temps un chant reconnaissant et amoureux vers le Christ et un appel vibrant à notre conscience, afin que notre désir et notre liberté se tournent docilement vers Lui, sans tomber dans l'indifférence.

Il faut considérer aussi que le passage évangélique de ce dimanche ne contient que la partie finale des paroles de Jésus sur le Bon Pasteur. Après s'être déjà manifesté par cette image, parmi ses auditeurs il y avait eu des réactions dures et méprisantes contre lui. Et Jésus avait ainsi dévoilé les cœurs de ses opposants: *«Vous ne croyez pas, parce que vous n'êtes pas de mes brebis»*. Et c'est ici qu'il avait prononcé ces mots qui ouvrent ce passage d'aujourd'hui: *«Mes brebis écoutent ma voix; moi, je les connais, et elles me suivent»*. Donc, on est vraiment brebis du Seigneur quand on écoute sa voix. Et, à l'envers, on ne croit pas en lui si l'on n'est pas ses brebis. Les deux directions restent ensemble.

Et pourtant l'unité de tous dans le Christ est l'une des exigences vitales, essentielles, pour les chrétiens. C'est l'unité qui se réalise dans l'Eglise, produite par l'Eucharistie, la Parole, le ministère des pasteurs et le service de tous dans la charité. L'unité au Christ n'est pas seulement un sentiment subjectif, une émotion du cœur. Il est plutôt facile de provoquer des émotions, par exemple dans le contexte des sectes ou dans les expériences religieuses individuelles, mais cela n'est pas encore une unité de vie, dans un seul corps et un seul esprit. L'adhésion émotionnelle au Christ et à la communauté parfois peut donner un goût de gratification et satisfaction, mais être des brebis du Seigneur c'est bien autre chose. Se lier au Christ, l'aimer, signifie l'accueillir là où il nous conduit, dans l'unité de son troupeau, de son Eglise. Aimer le Christ signifie aimer son Eglise. Et nous engager en elle, souffrir aussi pour elle, en donnant notre vie dans le service de nos frères et de nos sœurs.

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)

Est-ce que l'argent offre la garantie d'une vie heureuse et d'un avenir radieux?

PRODUCTION AGRICOLE

L'utilisation des pesticides en question

Des maraîchers de Brazzaville ont été sensibilisés au problème vendredi 25 avril 2025 au siège du Forum des jeunes entreprises du Congo. C'était au cours d'un café-débat sur ce thème, initiative du Projet de renforcement des capacités institutionnelle et opérationnelle des ONG membres du Conseil de concertation des ONG de développement et autres réseaux d'organisations de la société civile (PRECAP-CCOD). Les participants ont été particulièrement mis au courant des dangers des pesticides.

Les participants à la fin des travaux

La problématique des pesticides dans la production agricole cristallise les débats depuis des années. Le PRECAP-CCOD a organisé cette rencontre pour sensibiliser et informer le grand public: utilisateurs, vendeurs et consommateurs de légumes, sur la dangerosité des pesticides qui intoxiquent par contact, inhalation ou par ingestion. *«Les pesticides sont des produits chimiques utilisés par les agriculteurs, particulièrement les maraîchers, pour lutter contre les ravageurs des cultures. Ces produits protègent et contribuent à l'amélioration des rendements des exploitations maraîchères. Malgré leurs bienfaits, ces produits sont malheureusement très dangereux pour les humains. Les pesticides sont disponibles et vendus librement sur le marché. Et, ils ont de nombreuses conséquences»*, a souligné Marcel Loumouamou, coordonnateur du projet, tout en déplorant la commercialisation de certains pesticides pourtant retirés de la liste des ventes.

Des spécialistes des ministères en charge de l'Agriculture et de l'Environnement et un médecin, le Dr Damien Gaël Bakoua, ont animé les débats. Mme Alphonsine Louhouari Tokozaba, ingénieur agronome, directrice de la protection des végétaux au ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche; Schiller Sen Daddy Mbedi, environnementaliste, responsable des études, évaluation d'impact et contrôle au ministère en charge de l'Environnement, membre du comité scientifique du comité inter-Etats des pesticides de l'Afrique centrale; et le Dr Damien Gaël Bakoua, médecin, ont répondu aux interrogations des participants. Leurs interventions ont porté sur la gestion des pesticides et leurs conséquences tant sur les plantes que sur l'homme. Selon eux, le marché congolais des pesticides n'est pas à l'abri des produits dangereux pour la santé des agriculteurs et consommateurs. *«Les pesticides achetés sur les marchés sont parfois interdits et les délais d'utilisation, expirés. La vente de ces produits échappe parfois au contrôle des services habilités. Ces produits sont utilisés par les maraîchers qui n'ont pas toujours de formation adéquate»*, ont-ils constaté. Ils ont complété leurs exposés par le visionnage d'un documentaire réalisé sur les pesticides dans la ceinture maraîchère de Brazzaville, attirant l'attention des maraîchers sur les méfaits de certains produits chimiques. *«Les maraichers ont pris beaucoup de formations au sujet des pesticides. Mais, le problème, c'est qu'ils sont plus ou moins négligents. Ils se protègent moins. Les maraîchers ne mettent pas leurs équipements. La conséquence, quand le pesticide est mal utilisé, c'est la maladie voire la mort si l'intoxication est aigüe»*, a prévenu Mme Alphonsine Lahouadi Tokozaba.

Philippe BANZ

ASSAINISSEMENT

Pétition pour une meilleure gestion des ordures ménagères

Une pétition visant à tendre vers zéro déchet a été déposée vendredi 18 avril 2025 au cabinet du ministère de l'Assainissement urbain, du développement local et de l'entretien routier, pour inciter le gouvernement à trouver la solution à la situation d'insalubrité qui commence à perdurer à Brazzaville. Cette demande est portée par l'ONG Protecting environnement association (PEA) qui a organisé une conférence de presse sur le suivi des politiques publiques en matière de gestion durable des ordures ménagères à Brazzaville.

Hippolite Lombi, Serge Patrick Mvouama et Pascal Bernard Gakegny

La pétition dite ''Zéro déchet'' a recueilli 2000 signatures. Rédigée dans le cadre du projet *«Plaidoyer sur la gestion durable des ordures ménagères à Brazzaville»* financé par l'Union européenne, par le truchement du PRECAP-CCOD (Projet de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des ONG membres du Conseil de concertation des ONG de développement et autres réseaux d'organisations de la société civile), elle porte sur l'amoncellement des déchets dans l'espace public; les problèmes de communication; le dysfonctionnement dans la chaîne de gestion des déchets; l'opacité sur les passations des marchés publics; le manque d'implication des acteurs concernés.

Lors de la conférence de presse, Serge Patrick Mvouama, coordonnateur du projet et président de l'ONG PEA (Protecting environment), a expliqué l'objectif du projet. Il s'agit de contribuer à l'amélioration de la gestion des ordures ménagères à Brazzaville, de pousser le Gouvernement de signer un contrat avec une société spécialisée pour remplacer Averda et de respecter les règles de transparence sur la passation des marchés publics.

Avant le dépôt de la pétition, l'équipe du projet a fait la ronde de quelques arrondissements de Brazzaville, notamment Makélékélé et Bacongo, pour y observer l'espace public. Elle a fait un constat alarmant de la situation actuelle, due aux tas d'immondices qui attirent des rongeurs et les insectes vecteurs des maladies telles que le paludisme et la fièvre typhoïde.

Serge Patrick Mvouama a indiqué que *«ces tas d'immondices produisent un gaz à effet de serre appelé le méthane. Ce gaz a un impact sur le climat. Du coup, il contribue au changement climatique. Quand les tas d'immondices ne sont pas bien gérés, l'opération d'incinération produit un gaz qu'on appelle la dioxine de carbone, un polluant agissant sur le changement climatique. Ce gaz contribue aussi à la pollution de l'air, et a aussi un impact sur la santé publique. Les immondices jonchant les rues obstruent les voies et les caniveaux et peuvent provoquer des inondations».* L'insalubrité persiste à Brazzaville du fait que jusque-là il n'y a encore aucune agence qui a pris le relai après l'échec avec Averda, pour les activités d'assainissement, notamment le ramassage des déchets.

Ph.B.

INVESTISSEMENTS PUBLICS

Il faut prendre en compte la contrainte climatique

Au terme d'une formation organisée du 14 au 19 avril 2025 à Brazzaville par le Centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public (CNEEPIP), les participants ont plaidé pour l'intégration systématique de la dimension climatique dans la validation des études de faisabilité des projets d'investissement public.

Les organisateurs et les participants à la fin de la formation

Des cadres et agents du CNEEPIP ainsi que ceux venus d'autres structures publiques ont été formés aux procédures de prise en compte des aspects climatiques dans la validation des études des projets d'investissement public. La session a été initiée par le gouvernement congolais avec l'appui de la Banque mondiale, à travers le ''Programme accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR)''. Pendant six jours, les participants ont suivi une série d'exposés sur les indicateurs climatiques au niveau des outils de la procédure de maturation dans les études des cas. La formation a été animée par Michel Filon, consultant international de la Banque mondiale, spécialiste en gestion publique.

«La République du Congo est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique, notamment en raison de ses vastes forêts tropicales, de ses zones côtières menacées par la montée des eaux et de la forte dépendance de sa population à l'agriculture de subsistance. Face à ces défis, le Gouvernement a amorcé des réformes importantes, à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable et la contribution déterminée au niveau national (CDN). Ces documents orientent les investissements vers des secteurs clés: l'agriculture résiliente, la gestion durable des forêts, l'accès à l'énergie propre, la prévention des risques climatiques et la protection des zones humides. La gestion des investissements publics en lien avec le changement climatique est devenue une priorité mondiale», a déclaré Sylvain Lekaka, directeur de cabinet du ministre en charge de l'Economie, à l'ouverture des travaux.

A l'issue de l'atelier, les participants ont mieux appréhendé l'impact négatif du changement climatique et la nécessité de la prise en compte des aspects climatiques qui occupent très peu de place dans la validation des études des projets d'investissement public. Il est crucial de revisiter le modèle d'évaluation desdits projets en prenant en compte les aspects climatiques.

Au regard des défis, cela nécessite une planification stratégique, fondée sur des données fiables et une évaluation rigoureuse des projets. Les participants, après avoir renforcé leurs capacités en matière d'intégration des aspects du changement climatique, ont formulé plusieurs recommandations dont, entre autres, que chaque décision d'investissement public désormais intègre les risques climatiques et environnementaux, tout en veillant à ne pas contribuer à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

Ph.B.

GOUVERNANCE PUBLIQUE

Améliorer la qualité du service public, l'efficacité et l'efficience de l'Etat

Du 1er au 10 avril 2025, Brazzaville a abrité les travaux de finalisation du Cadre d'Action Intégré de la Gouvernance Publique, placés sous le haut patronage de Gilbert Mokoki, ministre du Contrôle d'État, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs. Organisée avec le soutien du Programme des nations unies pour le développement (PNUD), cette initiative s'inscrit dans une dynamique de réforme structurelle de l'appareil étatique congolais.

Photo de famille après l'ouverture de l'atelier

L'objectif de ces travaux était de renforcer l'efficacité, l'efficience et la qualité du service public à travers une approche intégrée de la gouvernance publique. Cette démarche vise à introduire une meilleure cohérence des politiques publiques, une gestion concertée et harmonieuse de l'administration ainsi qu'une meilleure accessibilité des services publics aux citoyens. Autrement, procéder à la relecture et à l'élaboration du plan d'opérationnalisation du cadre d'action intégré de la gouvernance

Dans son discours d'ouverture, le ministre Gilbert Mokoki a souligné la nécessité de moderniser la gouvernance en République du Congo. Il s'agit désormais de sortir d'une gestion sectorielle cloisonnée pour instaurer un mode de pilotage intégré, centré sur les résultats, la transparence et la reddition de comptes.

Le cadre d'action en cours de finalisation prévoit des mécanismes de coordination interinstitutionnelle, de suivi-évaluation des politiques publiques, et de renforcement de la qualité des prestations administratives. L'ambition est d'instaurer une gouvernance inclusive, fondée sur l'écoute des citoyens et la lutte résolue contre les pratiques antisociales.

La présence active du Programme des nations unies pour le développement par l'entremise de son représentant résident adjoint, Henry René Diouf, tout au long de ces assises témoigne de l'intérêt stratégique que revêt cette réforme. À travers son représentant, le PNUD a réaffirmé son engagement aux côtés du gouvernement congolais pour accompagner la transformation de l'administration en un levier de développement durable, d'équité et de justice sociale.

Les travaux ont réuni des représentants de plusieurs ministères, des experts nationaux et internationaux, des membres de la société civile ainsi que des partenaires techniques et financiers. Ils ont permis de consolider les fondements méthodologiques et opérationnels du cadre intégré.

À l'issue de ces dix jours de travaux, un rapport de synthèse. Celui-ci servira de référence pour la mise en œuvre progressive du nouveau cadre dans les différentes sphères administratives du pays. Le ministère du Contrôle d'État, avec l'appui du PNUD, mettra également en place un comité de suivi pour veiller à l'exécution effective des mesures retenues.

Cette démarche marque une étape décisive dans la volonté du gouvernement congolais d'insuffler une nouvelle dynamique à la gouvernance publique, en mettant au centre des priorités la performance de l'administration et la satisfaction des usagers.

Gaule D'AMBERT

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Référence : UNDP-COG-00137

Le bureau de la Représentation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en République du Congo a le plaisir d'informer au public au lancement d'un appel d'offres, portant sur **la réhabilitation de 20 entrepôts pharmaceutiques de districts sanitaires dans les 10 départements outre Brazzaville et Pointe-Noire et repartis en dix (10) lots.**

Le présent AO est disponible sur le site procurement notice :

https://procurement-notices.undp.org/view_negotiation.cfm?nego_id=33000
Procurement Notices - UNDP-COG-00137 - REHABILITATION DE 20 ENTREPOTS PHARMACEUTIQUES
*** Clôture des offres : 20 mai 2025 à l'heure indiquée sur quantum**
*** Conférence préparatoire (recommandée, non obligatoire)**
*** 8 mai 2025 |14h (heure locale)**
*https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_Y2Y2M2RjMTUtZGExNy00NzZjLTIjZjctOTRlYjgxNGQ2YWNj%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22b3e5db5e-2944-4837-99f5-7488ace54319%22%2c%22Oid%22%3a%2236f360a8-53bd-4264-b211-87e13e715a83%22%7d
* 382 362 331 241 7 | Code : kA7mD6NZ
*** Visites de site obligatoires**
* Du 5 au 15 mai 2025 (hors week-ends)
*** Sites à réhabiliter et contacts pour attestation de visite**

Lot	Sites à réhabiliter	Personnes à contacter pour l'attestation de visite
1	Bétou (Entrepôt) Bétou (local Genexpert + labo) ; Enyellé	Directrice de l'Hôpital de Référence de Bétou Médecin-Chef de District Sanitaire
2	Ouesso Souanké	DDSS Sangha, Médecin-Chef de District Sanitaire Chef de Centre du CSI
3	Etoumbi Oyabi	Directeur de l'Hôpital de Référence d'Étoumbi Chef de Centre du CSI
4	Mossaka Oyo (Maman Mouébara)	Directeur de l'Hôpital de Référence de Mossaka Directeur de l'Hôpital de Référence Maman Mouébara à Oyo
5	Gamboma	Directeur de l'Hôpital de Référence de Gamboma
	Abala Djambala	Directeur de l'Hôpital de Référence d'Abala Directeur de l'Hôpital de Référence de Djambala
6	Kindamba Ngabé	Directeur de l'Hôpital de Référence de Kindamba Chef de Centre du CSI
7	Loutété Nkayi	Directeur de l'Hôpital de Référence de Loutété Directeur de l'Hôpital de Référence de Nkayi
8	Mossendjo Nyanga	Chef de Centre du CSI (Mossendjo) Chef de Centre du CSI (Nyanga)
9	Zanaga	Médecin-Chef de District Sanitaire
10	Pointe-Noire Kouilou	Directrice Départementale des Soins et Services de Santé de Pointe-Noire Directrice Départementale des Soins et Services de Santé du Kouilou

Les offres doivent être soumises directement dans le système en suivant ce lien : http://supplier.quantum.partneragencies.org/ en utilisant le profil que vous avez sur le portail.
Si vous ne vous êtes jamais inscrit auparavant, vous pouvez enregistrer un profil en utilisant le lien d'inscription partagé via l'avis de recrutement et en suivant les instructions dans les guides disponibles sur le site Web du PNUD : https://www.undp.org/procurement/business/resources-for-bidders.
Si vous souhaitez davantage d'éclaircissements, nous vous invitons à transmettre votre requête à l'adresse procurement.cg@undp.org au plus tard **le 16 mai 2025 à 17 H 00.**
Les soumissionnaires sont priés de soumettre leurs offres en ligne au moyen du lien : http://www.timeanddate.com/worldclock/.: http://supplier.quantum.partneragencies.org/ au plus tard le **20 mai 2025 à 16 heures (fuseau horaire de New-York)**
Le guide d'enregistrement et de soumission de votre offre peut être téléchargé sur le site ci-après: https://procurement_notices.undp.org/docs/UNDP_Quantum_User_Guide_For_suppliers_October_Edition.pdf
Le guide d'enregistrement et de soumission de votre offre peut être téléchargé sur le site ci-après: https://procurement_notices.undp.org/docs/UNDP_Quantum_User_Guide_For_suppliers_October_Edition.pdf
UNDP website pour les entreprises/soumissionnaires :
https://www.undp.org/procurement/business/resources-for-bidders.

Meilleures salutations.

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Référence : UNDP-COG-00139

Le bureau de la Représentation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en République du Congo a le plaisir d'informer au public au lancement d'un appel d'offres, relatif **aux Travaux de Réhabilitation du Siège du Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) à Brazzaville – Lot unique.**
Le présent AO est disponible sur le site procurement notice :

Procurement Notices - UNDP-COG-00139 - REHABILITATION DU SIÈGE DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA (PNLS)

Conférence préparatoire :
Une Conférence préalable à l'appel d'offres sera conduite
Date: 7 mai 2025 à 14H30
Lieu: Microsoft Teams

https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_YTM5M2VhMTQtNGY2Yy00NWFjLWIzN2YtN2Y2OGIwMWMyOTBl%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22b3e5db5e-2944-4837-99f5-7488ace54319%22%2c%22Oid%22%3a%2236f360a8-53bd-4264-b211-87e13e715a83%22%7d

Une visite de site obligatoire sera conduite au PNLS du 2 au 12 mai 2025 sauf les weekends de 12H à 14H

Lieu:
Siège du PNLS à Brazzaville
169, rue Béhagle poto poto Brazzaville

* Elle est obligatoire pour tout soumissionnaire. Elle est assortie d'un certificat de visite des lieux délivrée sur place par les autorités locales conformément aux tableaux ci-dessous.

Les soumissionnaires peuvent procéder à leur propre inspection du site à leur guise aux jours et heures ouvrables.

Personne à contacter :
• Logisticien du PNLS
• Responsable administratif et financier du PNLS

Les visites de site devront être finalisées au plus tard (72 heures avant l'heure de clôture fixée pour le dépôt des offres).

La date de clôture des offres étant: 15 mai 2025 à l'heure indiquée sur quantum.

Les offres doivent être soumises directement dans le système en suivant ce lien : http://supplier.quantum.partneragencies.org/ en utilisant le profil que vous avez sur le portail.
Si vous ne vous êtes jamais inscrit auparavant, vous pouvez enregistrer un profil en utilisant le lien d'inscription partagé via l'avis de recrutement et en suivant les instructions dans les guides disponibles sur le site Web du PNUD : https://www.undp.org/procurement/business/resources-for-bidders.

Si vous souhaitez davantage d'éclaircissements, nous vous invitons à transmettre votre requête à l'adresse procurement.cg@undp.org au plus tard le **13 mai 2025 à 17 H 00.**

Les soumissionnaires sont priés de soumettre leurs offres en ligne au moyen du lien : http://www.timeanddate.com/worldclock/.: http://supplier.quantum.partneragencies.org/ au plus tard le **15 mai 2025**
Le guide d'enregistrement et de soumission de votre offre peut être téléchargé sur le site ci-après: https://procurementnotices.undp.org/docs/UNDP_Quantum_User_Guide_For_suppliers_October_Edition.pdf

Le guide d'enregistrement et de soumission de votre offre peut être téléchargé sur le site ci-après: https://procurementnotices.undp.org/docs/UNDP_Quantum_User_Guide_For_suppliers_October_Edition.pdf

UNDP website pour les entreprises/soumissionnaires :

https://www.undp.org/procurement/business/resources-for-bidders.

Meilleures salutations.

FAUNE

Condamnés à deux ans de prison ferme pour trafic de peau de panthère!

Le Tribunal de Grande Instance d'Owando (Département de la Cuvette) a condamné, dans son verdict du 29 avril 2025, Dany Ngassaki et Lévy Elombo à deux ans de prison ferme assorti de 250.000 F.CFA d'amende chacun, pour trafic d'une peau de panthère et d'écailles de pangolin géant. Ils verseront solidairement à l'Etat congolais 1.000.000 F.CFA à titre de dommages-intérêts.

Les deux trafiquants condamnés par le TGI d'Owando

Dany Ngassaki et Lévy Elombo, la quarantaine révolue, de nationalité congolaise, avaient été interpellés le 24 février 2025 à Owando, dans le Département de la Cuvette. Ces deux individus avaient été pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'une peau de panthère et d'un sac d'écailles de pangolin géant, trophées d'espèces animales intégralement protégées par la loi.

L'interpellation de ces deux délinquants fauniques présumés avait été réalisée par les éléments de la Région de Gendarmerie de la Cuvette et des agents de la Direction départementale de l'Economie forestière, avec l'appui du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF). Les deux présumés délinquants revenaient de Makoua avec ces produits de faune dans l'objectif de les vendre à Owando.

Ils ont comparu les 7 et 20 mars, et le 17 avril 2025 au Tribunal de Grande Instance d'Owando. Devant le tribunal, ils ont reconnu les faits qui leur ont été reprochés: abattage d'une panthère et d'un pangolin géant, détention, circulation et tentative de commercialisation des trophées de ces deux espèces animales intégralement protégées. Et pour ces motifs, ils ont écopé de deux ans de prison ferme avec des fortes amendes et des dommages-intérêts à l'issue de l'audience du 29 avril 2025.

La panthère et le pangolin géant sont parmi les espèces animales en voie d'extinction à travers le monde. Le commerce illégal des produits de faune conduisant à l'extinction des espèces fauniques, le Congo depuis l'an 2008 s'est engagé à protéger ses espèces animales en voie d'extinction en adoptant la loi 37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées. Cette loi dispose en son article 27: *«L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits ; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique ou à des fins de reproduction»*. Tout contrevenant à cette loi est puni avec rigueur. **V. M.**

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BEMBA
01 Rue Kikouimba Moungali — Arrondissement 4
BP. : 13 865 - Tél. 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 04.450.47.96
E-mail : bouboutouetude @ gmail.com (République du Congo).

TALMA

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

INSERTION LEGALE

Suivant Acte en date du dix décembre deux mil vingt-quatre, reçu par Maître **Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA**, titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de Poto-Poto, **folio 010/3, numéro 0110,** il a été constitué une Société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme Juridique: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Dénomination Sociale: **TALMA.**

Siège Social: La Société est fixée à Brazzaville au numéro 937 de la rue Louémé Plateau de 15 ans (République du Congo)

Capital social: dix millions de francs, divisé en cent parts de cent mille francs CFA chacune, entièrement souscrites.

Objet Social: La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger: Activités de soutien aux entreprises n.c.a. — **N820003** (conseil, gestion, audit, comptabilité.

Durée : La durée de la Société et de quatre- vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Apports en numéraire: Par acte portant déclaration notariée da souscription et de versement de parts, reçu par le Notaire soussigné, le dix décembre deux mil vingt-quatre de la même année, **Folio 010/5 sous le n° 0113**, correspondant à la libération intégrale des parts souscrites.

Administration: la Société est administrée par **Madame MAKAYA Reine Michelle Nuptia,** avec les pouvoirs les plus étendus en pareilles matières.

Dépôt au Greffe: Les pièces constitutives ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le vingt trois avril deux mil vingt cinq sous le numéro **CG-BZV01-2025-B-00416**

Immatriculation: La Société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq sous le numéro **CG-BZV-01-2025-B13-00236.**

POUR INSERTION.
Me J.B. BOUBOUTOU-BEMBA
Notaire

MINISTERE DES FINANCES DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

INSERTION LEGALE

N° 159/2025/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis / Département	Requérants
01	N° 9921 du 24/10/24	Section :G ; bloc : 19, Plle : 4bis, Sup : 95,76 m2	2, Rue Nganga Lingolo (Ex-Rue Jules Grevy)	Bacongo	IBOUANGA Eric Yvon
02	N°9402 du 13/02/25	Section : AM, bloc :57; Plle : 4, Sup. 361,63 m2	506, Rue Mayambi	Mfilou	Enfants NKOUA Albert
03	N°9299 du 21/01/25	Section : -; bloc : -, Plle : -; Sup : 360,00 m2	Avenue Mayama Qtier Case Barnier	Mfilou	MOUSSAVOU TSOKI Yann Michaël
04	N°7918 du 13/02/24	Section : AS2, bloc :40; Plle : 07, Sup. 359,23 m2	Impasse Quiartier Moussosso	Madibou	NANITELAMIO Patrick Roger
05	N° 9369 du 21/02/25	Section :A3, bloc :17, Plle : 2bis; Sup, 161,07 m2	39 Bis Rue Monseigneur Barthélémy B (Château d'eau)	Makélékélé	MBOUNGOU Moïse Teddy Franck & EPOUERY MASSALA Guynette Dominique
06	N°9370 du 21/02/25	Section : C2, bloc : 16 ; Plle :16, Sup : 299,90 m2	113 bis, rue Ball, quartier Batiabou	Bacongo	OBONGO Mick Brichel Closen
07	N° 9287 du 20/01/25	Section :C3, bloc :189, Plle : 5; Sup, 2192,63 m2	96 Avenue Raoul Follereau et rue Loufoua Alphonse	Makélékélé	Enfants MIATAOUA
08	N°8017 du 13/06/24	Section :AD ; bloc : 67, Plle : 7&8, Sup : 340,20 m2	02, Rue Samba Félix (Quartier Météo)	Makélékélé	Enfants MBOUMBA
09	N°7984 du 28/05/24	Section : G;bloc : 58; Plle : 02, Sup : 170,26 m2	38 bis, Rue Nganga Lingolo(ex-Jules Grevy)	Bacongo	ITOUA Serge & ITOUA née KOULOUMBOU
10	N°7370 du 12/01/23	Section : -;bloc : -; Plle : -, Sup : 1452,16 m2	Ntari-ngouari	Kinkala	MBONDA MAMBOU Ingrid Elodie
11	N° 7895 du 15/05/24	Section : -, bloc - ;plle : -, Sup :317,98 m2	Quartier Kombé	Madibou	MAYABOU LOUKOULA Ruth Poupette
12	N° 9320 du 03/02/25	Section : A ; bloc : 63, Plle : 02 & 16, Sup : 416,03 m2	31Rue Biza & 34 bis Rue Moukoundzi Ngouaka	Makélékélé	KINGOUARI MPASSI Solange
13	N° 9195 du 09/10/24	Section : AB , bloc 55, Plle :14 , Sup : 529, 50 m2	9, Rue Bazenga Aaron (Qtier Mansimou)	Madibou	BADILA KOUENDOLO Diaz Patrice
14	N°6036 du 30/03/21	Section :B2, bloc : 74, Plle :3 (ex 85) Sup : 188,60 m2	85, rue Marie Bella	Makélékélé	ENZONGA YOCA née MAKAYA DANGUI J
15	N°9361du 18/02/25	Section :C3, bloc :138, Plle :18 ;Sup : 399,99 m2	2027, Avenue Sita Dia Tsiolo (Bifouiti)	Makélékélé	MASSENGO Jean Baptiste
16	N°9418 du 18/03/25	Section :AM, bloc : 201 ; ;Plle : 03; Sup : 373,13 m2	5, Rue Ngambou Félix (Qtier Kibouéndé, Maîté)	Mfilou	KYMBASSA KAYA Rock Modeste
17	N°9346 du 12/02/25	Section :AP, bloc : 106 ; ;Plle : 14; Sup : 459, 82 m2	184, Rue Ex Ferme (Qtier 703 Indzouli)	Mfilou	Enfants MANKELE
18	N° 7639 du 10/10/23	Section :-, bloc :-; Plle : -; Sup 640, 82 m2	Quartier Kombé	Madibou	MANKELE-MFOUKOU Nisthel Perveneh
19	N° 9365 du 19/02/25	Section :AI, bloc :55 ; Plle : 3,7 &11; Sup 907, 59 m2	7, 7bis rue Djouéké &30 Av Cardinal Emile Biayenda	Mfilou	BOUMBA ZAOU Thierry Arsène
20	N°8091 du 01/07/24	Section : F, bloc : 155, Plle :11 bis Sup : 168,10 m2	145, Rue Mafouta Jean (ex Rue Jolly)	Bacongo	MAVOUANDA Pascaline Bernadine Gisèle
21	N° 9431 du 24/03/25	Section :AL; bloc : 119, Plle : 14, Sup 403, 66 m2	55, rue Ngangouélé (Quartier Moutabala)	Mfilou	MOUKALA MAKITA Landry
22	N° 9316 du 31/01/25	Section ;D2, bloc : 18, Plle :4, Sup : 443,94 m2	5 Rue Louvoualou	Moungali	Enfants MAYAMA
23	N°9276 du 16/01/25	Section : AI; bloc : 21 ; Plle : 4, Sup.400, 00 m2	18, Rue Boulou (Quartier Moutabala)	Mfilou	PEMBE Honorine
24	N°5817 du 23/11/20	Section : -; bloc : -, Plle :- , Sup. 369, 88 m2	17, Rue Bahoungoula Joseph (Quartier Nzoko-Ma	Madibou	LOUBASSOU N'LABA Ginette
25	N° 9942 du 04/11/24	Section : AM , bloc 211, Plle :13 , Sup : 143, 31 m2	4 , Rue Nkoué Qtier Kibouendé	Mfilou	MAKOUBA SENGA Altesse Divine
26	N°9942 du 04/11/24	Section :-AK, bloc :125 ; Plle :12 ; Sup 398,18 m2	85 Rue Bingola	Mfilou	MAKOUBA Jean Flavien
27	N°33031du 15/01/25	Section : P13C(ex P13) ; bloc : 141 (ex 135); Plle : 4bis (ex2105), Sup 241,12 m2	23 bis, Rue Maléké (Quartier cité des 17)	Mfilou	OSSIBI Aymar Igor Léonce & ISSOKO Bel-Edna Carmen
28	N°33032 du 15/01/25	Section :AT, bloc :31 ; Plle : 7; Sup :203, 87 m2	68, Rue Mpoua Yves (Qtier Ngambio)	Moungali	OSSIBI Aymar Igor Léonce & ISSOKO Bel-Edna Carmen
29	N° 9384 du 03/03/25	Section : AK, bloc : 1, Plle :8, Sup 193,32 m2	3, Rue Pasteur Mouhouala	Mfilou	TSOUARI Even Midis
30	N° 9220 du 16/12/24	Section :AM, bloc :163, Plle :2 Sup: 402,90 m2	4, Rue Mabiala Ma Nganga	Mfilou	EGLISE NEO NAPOSTOLIQUE
31	N°9241 du 27/12/24	Section :-, bloc : -, Plle : -, Sup : 1274, 90 m2	Kinkala (Qtier Wayako)	Pool	EGLISE NEO APOSTOLIQUE
32	N°9290 du 20/01/25	Section : AV ; bloc : 24 Plle : 10, Sup : 246,11 m2	Rue Nkodia Medard Mayanga	Madibou	Missie mamouna Milandou Priscille
33	N°9366 du 20/02/25	Section :- bloc : - Plle : - Sup : 476, 81 m2	Village Makana I	Pool	GANGA Agathe
34	N°9024 du 22/07/24	Section :B2;bloc :76, Plle : 2bis, Sup : 180,11m2	79bis, Rue Inda (quartier Diata)	Makélékélé	Enfants NZIEMBIANOU
35	N°9260 du 25/11/24	Section :- ;bloc :-, Plle : -, Sup : 473,54 m2	Rue non dénommée (quartier kibina)	Madibou	MASSENGO Belneva Odenelle
36	N° 9140 du 12/09/24	Section : -, bloc : -, Plle : -, Sup 395,32 m2	Rue Daudet Albertho Bitémo (Qtier Ngampoko-M	Madibou	NTSILA OUMBA Cornelia Diane
37	N° 9403 du 12/03/25	Section : F, bloc : 57, Plles : 11bis (ex 17) & 12 ; Sup 437,23 m2	313 rue Samba Marius/rue Alfassa	Bacongo	MOUPA ELOUO Hestone Elsa Audrey
38	N°9401 du 11/03/25	Section : AB, bloc : 81; Plle :05 (ex 10), Sup : 462,17 m2	10, Rue Mabaya Joseph (qtier Mafouta)	Madibou	LOUVOUEZO-BINDIKA Estelle Anick
39	N°9311 du 30/01/25	Section : - bloc : -; Plles : -, Sup : 90,00 m2	Avenue Albert Samba(Q Kiélé-Tenard)	Mfilou	BAKALA Julfan Félix
40	N° 33282 u 07/03/25	Section : -; bloc : - ; Plle :- , Sup : 10.000.178, 534 m2	Village LIKO	POOL	LA SOCIETE LES FRUITS DE PIERRE
41	N°9330 du 06/02/25	Section : AR/3; bloc : 2, Plles : 8, Sup : 381,70 m2	Rue Moussayandi Joseph (quartier Mayanga)	Madibou	MAYALA Natty Sorege
42	N° 9251du31/12/24	Section : - ; bloc : - Plles : -, Sup : 449,10 m2	Rue non dénommée (quartier Kibina)	Madibou	MABANDZA BANTSIMBA Luterge
43	N°9416 du 18/03/25	Section C4, bloc :91 ; Plle :10 bis ; Sup :160,04 m2	132 bis, rue des Palmiers	Makélékélé	MAMPOLO Alpha Y K & MAMPOLO C. P
44	N°9321 du 03/02/25	Section : BH2, bloc :34 ; Plle :4, Sup :394,15 m2	Rue Samba Kimbata (Qtier Massissia)	Madibou	BOUMBA TAMANE Benhel Claude Bem's
45	N° 9321 du 03/02/25	Section AM, bloc : 124; Plle :11 ;Sup : 374,93 m2	512, Rue Mbouala (Qtier Kahounga)	Mfilou	MADZOU Jean Simplice
46	N° 9419 du 19/03/25	Section -, bloc : -; Plle :- ;Sup : 164.356,42 m2	Voka	Pool	Famille KAHOUNGA de NZIMBOU MALOUDI
47	N°9106 du 23/08/24	Section : B, bloc :8 ; Plles : 3(ex 193) ; Sup 752,63 m2	193, rue Sowéto(Qtier 104 Moukoundzi-Ngouaka)	Makélékélé	Enfants MALONGA
48	N° 9017 du 15/07/24	Section :I, bloc :39, Plles : 8, Sup :876 ,85 m2	173 bis , Rue des Fleurs	Bacongo	DZON Mathias
49	N°9367 du 20/02/25	Section :H, bloc : 34, Plles : 15bis (ex 21), Sup 726,71 m2	114 bis, Avenue de République (ex-Rue Lamothe)	Mfilou	NGOUONIMBA Pascale Irma
50	N°28499 du04/04/22	Section :-, bloc :-, Plles : -, Sup 800,00 m2	Quartier Ngakouba (Commune urbaine d'Ignié)	Pool	KOUOSSA Armel ADO
51	N°9372 du 25/02/25	Section :-, bloc :-, Plles : -, Sup 9521,51 m2	Quartier Makoumbou	Pool	Mr et Mme MAKOUMBOU
52	N°9259 du 06/01/25	Section :-, bloc :-, Plles : -, Sup 3296,07 m2	Village Maty	Pool	SCI LA PINCIPAUTE

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 28 avril 2025

Pour l'insertion légale
Le Chef de Bureau, Aimé Carl Stédy DIATOU

FETE DU 1ER MAI

Encourager le travail décent pour une justice sociale

L'humanité célèbre le 1er mai de chaque année, la Journée internationale du travail, depuis 1886, à la suite de la lutte enclenchée par les syndicats des travailleurs américains pour revendiquer la journée de huit heures. A Brazzaville, plusieurs manifestations ont été organisées par les administrations publiques, les entreprises privées ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs. Le Gouvernement a rendu publique une déclaration lue par Firmin Ayessa, ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale. Dans celle-ci, le ministre du Travail a énuméré les quelques politiques nationales en cours déjà élaborées pour soutenir les emplois décents des jeunes.

Le ministre Firmin Ayessa

La Journée de revendication salariale et syndicale 2025 a été placée sous le thème: *«Œuvrer pour la paix et la stabilité afin de favoriser l'industrialisation, le commerce et le travail décent pour la justice sociale»*.

Pour le ministre d'Etat Firmin Ayessa, ce thème rappelle de ce fait, qu'il est impérieux et urgent de mobiliser l'industrialisation et le commerce comme leviers de transformation, afin de stimuler une croissance économique durable, de créer des emplois décents et de promouvoir l'équité et la justice sociale dans les lieux de travail. L'occasion lui a été donnée de se remémorer l'exhortation du directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT), Gilbert Houngbo, à l'endroit des Etats membres, d'adopter une *«stratégie unifiée, articulant création d'emplois, respect des droits du travail et croissance économique, pour bâtir une économie mondiale plus équitable et plus résiliente»*.

«Dans cette même veine, le directeur général de l'OIT a mis en garde contre la persistance des déficits en matière de travail décent, qui entravent la prospérité mondiale. Au nombre de ces déficits, il s'agit du taux élevé d'informalité, du chômage des jeunes ainsi que des inégalités de genre qui tendent à croître chaque jour qui passe», a rappelé le ministre du Travail.

En termes de politiques nationales, on peut retenir, entre autres, la loi du 30 décembre 2024 relative à l'harmonisation de l'âge d'admission à la retraite entre les agents civils de l'Etat et les travailleurs relevant du Code du travail. Le décrét du 20 novembre 2024 fixant le montant du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est passé de 50.400 FCFA à 70.400 FCFA pour les employés régis par le code du travail, *«avec un impact très positif que les parties dans l'es entreprises et établissements s'emploient aujourd'hui à capitaliser»*, s'est réjoui le ministre Firmin Ayessa.

A propos de la sécurité sociale, on note l'opérationnalisation de la Caisse d'assurance maladie universelle (CAMU) qui vient d'entrer dans sa phase pratique, de même que la signature, il y a quelques jours, d'une convention entre la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), destinée à faciliter la prise en charge des retraités ayant cotisé dans les deux caisses.

On peut aussi évoquer la signature en 2023 entre le Congo et l'OIT du Programme de promotion du travail décent (PPTD 2023-2026), dont la mise en œuvre connaîtra un bond *«à la fois quantitatif et qualitatif ces deux dernières années de sa mise en œuvre»*, d'après le ministre du Travail. *«Devant nous s'ouvrent, aujourd'hui, de belles perspectives, à travers, entre autres, l'élaboration de la politique nationale de l'emploi et de la formation, en partenariat avec l'OIT et l'Agence française de développement (AFD) ou encore celle de la politique nationale de la sécurité sociale et de la santé au travail»*, a-t-il dit.

Le ministre d'Etat Firmin Ayessa a, par ailleurs, annoncé la participation du Congo à la 113e session de la Conférence internationale du travail prévue à Genève, en Suisse, en juin prochain. *«Le Congo pourra faire sa grande entrée dans la Coalition mondiale pour la justice sociale en tant que pays pilote, aux côtés de l'Irak pour le Moyen-Orient et la Bolivie pour l'Amérique du Sud. Là aussi, s'ouvrent une belle promesse, notamment en ce qui concerne la lutte contre les inégalités d'accès à l'emploi, les inégalités de genre et la promotion de la protection sociale pour tous dans notre pays»*, a-t-il précisé.

En outre, le représentant du Gouvernement a rappelé le rôle fondamental du dialogue social dans le succès de toutes les initiatives. Aussi a-t-il évoqué l'intérêt du dialogue social prôné par le Président de la République. *«L'année 2025 a commencé sur les chapeaux de roues, avec une session du Comité national du dialogue social, sous la haute autorité du Premier ministre et la perspective que ces premières assises vont en produire d'autres tout au long de l'année, pour le bien des travailleurs et travailleuses de notre pays»*, a conclu Firmin Ayessa.

Germaine NGALA

CONCOURS MON IDEE MON ENTREPRISE (MIME) DE L'AUF

Christian Malela meilleur de la 4e édition pays à Brazzaville

Sous la supervision du Pr Edouard Ngamountsika, responsable du bureau national de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) de Brazzaville, a été organisée, mardi 22 avril 2025, la 4e édition du concours interrégional d'entrepreneuriat étudiant intitulé ''Mon idée, mon entreprise'' (MIME). Ce concours qui promeut l'innovation entrepreneuriale chez les étudiants, a rassemblé de nombreux talents et confirmé la montée en puissance de la culture entrepreneuriale dans les universités membres de l'AUF au Congo.

Le Pr E. Ngamountsika à g congratulant le lauréat

À l'issue d'un processus de sélection, Christian Malela, étudiant à l'Université Denis Sassou Nguesso, a été désigné lauréat grâce à son projet novateur baptisé *''Archiverse''*. C'est un projet qui intègre l'intelligence artificielle dans le secteur de l'architecture ; permet aux futurs propriétaires de visiter virtuellement leur maison avant même le début des travaux. Un concept qui promet de révolutionner l'expérience client dans le domaine de la construction.

Au départ, ce sont 30 candidatures qui avaient été enregistrées. Après une première phase d'évaluation, seuls 11 dossiers ont été retenus pour la compétition finale. Parmi ces 11 candidats, 7 ont effectivement concouru devant un jury composé du Dr Kiba Ngampoula (président), de Gildas Oboula et de Jacques Essissongo (membre). Les critères d'évaluation étaient précis: capacité de maîtrise du projet, faisabilité technique et financière, compétence du porteur du projet, qualité de la présentation orale, potentiel de création d'emplois et capacité à fidéliser les clients.

Cette approche méthodique visait à encourager l'émergence de projets viables et à renforcer les compétences entrepreneuriales des étudiants. En effet, le concours *''MIME''* ne se limite pas à la reconnaissance d'une idée innovante, il s'agit d'évaluer la capacité des jeunes porteurs de projets à penser leur idée jusqu'à sa concrétisation.

Le thème de cette 4e édition *«Répondre aux défis du développement durable par l'utilisation des outils de l'IA»* a placé l'intelligence artificielle au cœur des projets. *''Archiverse''*, par son application innovante, s'inscrit pleinement dans cet esprit. Il s'agit non seulement d'une avancée technologique, mais également d'une solution éco-responsable, permettant d'optimiser les ressources, d'éviter les erreurs coûteuses sur chantier, et de personnaliser les projets de construction en fonction des attentes réelles des clients.

Grâce à cette victoire, Christian Malela représentera, *«fièrement»*, a-t-il dit, le Congo à la grande finale internationale du concours *''MIME''*, qui se déroulera du 27 au 31 mai 2025 à Casablanca, au Royaume du Maroc. Ce rendez-vous réunira les meilleurs projets étudiants issus des antennes de l'AUF à travers le monde et offrira aux participants l'opportunité de défendre leur projet devant un panel d'experts internationaux.

Le concours MIME s'inscrit dans une stratégie plus large de l'AUF visant à promouvoir la culture entrepreneuriale parmi les étudiants francophones. À travers des initiatives telles que celle-ci, l'AUF souhaite non seulement stimuler l'innovation et la créativité, mais aussi préparer les jeunes universitaires aux réalités économiques contemporaines, en leur offrant les outils et les compétences nécessaires pour se lancer dans l'entrepreneuriat.

Pour le Pr Edouard Ngamountsika, cette édition témoigne d'une nette amélioration de la qualité des projets proposés par les étudiants congolais: *«L'enthousiasme, la pertinence des projets et la maîtrise des outils numériques démontrent que nos étudiants sont prêts à s'inscrire pleinement dans les dynamiques de développement durable grâce à l'entrepreneuriat innovant»*. Il a également félicité les participants pour leur engagement et leur persévérance.

Alors que Christian Malela s'apprête à défendre les couleurs du Congo à Casablanca, toute une communauté universitaire l'encourage et voit en lui un exemple inspirant pour toute une génération d'étudiants entrepreneurs.

Gaule D'AMBERT

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Institut supérieur polytechnique d'Oyo, une école de référence

Ouvert il y a seulement deux ans, l'Institut supérieur polytechnique Sainte Lucie d'Oyo (ISPSLO) est devenu un pôle de référence en matière de formation du capital humain et à l'emploi. Pour aller jusqu'au bout de son intuition, son promoteur l'abbé Gervais Protais Yombo, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo s'emploie à porter le projet plus haut et plus loin. Il multiplie les partenariats, en vue d'accroître la visibilité et l'audience de la structure, mais aussi pour offrir à tous les jeunes du Congo la possibilité d'étudier dans cette école dont la formation est déjà saluée par tous.

Poignée de main entre l'abbé Gervais Protais Yombo et Paul Kampakol, après signature

Les mois de mars et avril 2025 ont été décisifs pour le promoteur de l'Institut supérieur polytechnique Sainte Lucie d'Oyo, qui s'est engagé dans la signature de plusieurs partenariats. Il a rencontré un certain nombre de chefs d'entreprise et promoteurs d'établissements d'enseignement supérieur du secteur privé. Partout où il est passé, le promoteur de cette première école supérieure de la partie septentrionale du Congo a été accueilli cordialement par ses hôtes et interlocuteurs. Tous, saluent l'ambition du prêtre et l'encouragent dans l'œuvre salvifique qu'il mène ainsi que pour cette opportunité qu'il offre aux jeunes de se former. Une ambition qui coïncide avec la vision du président de la République, qui a décrété 2024, année de la jeunesse.

Echange de parapheurs entre Mme Flavie Lombo et l'abbé Gervais Protais Yombo

Dans cette dynamique, l'abbé Gervais Protais Yombo a rencontré plusieurs personnalités à Brazzaville et à Pointe-Noire. Entre autres: Paul Kampakol, secrétaire général du Forum des jeunes entreprises du Congo (FJEC), Mme Flavie Lombo, promotrice de l'Institut d'enseignement supérieur Clavis Atlas, Dzessey Noedi Elongo-Morin, vice-président de l'Institut universitaire Henri Lopes (IUHL), Paul Obambi, président de la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers (CCIAM) de Brazzaville, l'équipe d'Akieni académie, une structure animée par un club d'informaticiens de diverses nationalités. Là où les partenariats n'ont pas encore été signés, les parties préconisent de les conclure dans les tout prochains jours.

Sur place à Oyo, le promoteur de l'ISPSLO mène la même bataille. C'est ainsi que le 13 mars, il a visité le Centre d'excellence d'Oyo pour les énergies renouvelables (CEO), en compagnie de MM. Auxence Léonard Okombi, directeur général de la formation qualifiante et de l'Emploi et Patrick Robert Ntsibat, directeur général du Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage (FONEA). Ils avaient été reçus par Maryse Nkoua, directrice exécutive de cette structure qui transforme les déchets en les recyclant.

Avant de prendre son bâton de pèlerin pour la signature des partenariats, l'abbé Yombo avait déjà réussi le défi de la rentrée académique 2024-2025 pour la deuxième promotion, rehaussée par la présence de Mme Delphine Edith Emmanuel, ministre de l'Enseignement supérieur.

Aristide Ghislain NGOUMA

7e EDITION DU FESTIVAL MALOBA

La pièce ''Ionesco Suite'', présentée avec brio par la compagnie Zouria théâtre du Cameroun

Placée sous le thème:''Culture comme moteur d'intégration et élément de la diversification des économies dans la CEMAC'', la 7e édition du Festival international de théâtre, danse et cirque du Congo Maloba s'est déroulée du 28 avril au 3 mai 2025 à Brazzaville. Elle a permis de faire vivre la culture congolaise, africaine et du monde.

Hugues Serge Limbvani (au milieu) déterminé à aller de l'avant avec le Festival Maloba

La compagnie Zouria Théâtre venue du Cameroun

Le Cameroun, à travers son Théâtre national, a été l'invité d'honneur de cette édition. Pour sa participation, ce pays a mis les petits plats dans les grands en confiant la mise en scène de la pièce *''La Dernière Aimée de Rabiatou Njoya''*, d'Ambroise Mbia. L'évènement a été rehaussé de la présence de Mme la première secrétaire de l'ambassade du Cameroun au Congo.
Pendant la soirée, le public venu nombreux a eu comme plats de résistance, l'animation du groupe féminin Racines d'Afrique, l'extrait de spectacles les Feux de danses avec Astrid Mikoko, dont le groupe a fait étalage d'une série de numéros, ponctués par des mouvements de corps spectaculaires qui ont tenu le public en haleine. A cela, il faut ajouter la pièce théâtrale: *''Ionesco Suite''* d'Eugène Ionesco, mise en scène par Emmanuel Demarcy-Mota, spectacle présenté par la compagnie Zouria Théâtre venue du Cameroun, en collaboration avec ses partenaires: l'Institut français du Cameroun; le Théâtre de la ville de Paris (France). Ce spectacle a illustré la portée universelle et la puissance intemporelle du théâtre de l'absurde. Pendant environ une heure, cette pièce a mis en exergue les grandes idées de l'auteur, dont la difficulté d'être, l'arbitraire du langage et les luttes de pouvoir. Cette pièce a révélé aussi la vulnérabilité et la plaisanterie de la condition humaine...Créée en 2005, la pièce a déjà été jouée dans plus de quinze pays. Elle est portée par l'énergie d'un travail de laboratoire sur le jeu d'acteur et la matière ionescienne.
Hugues Serge Limbvani, directeur du festival Maloba, a exhorté les autorités à combler les demandes des jeunes, en organisant des spectacles dans les quartiers. *''En privilégiant'' ''Les loisirs sains pour le bien-être des populations''*, nous avons placé l'humain, la paix sociale et le développement durable au coeur de notre programmation. *''Ce thème a résonné dans chaque activité, chaque spectacle, chaque rencontre que nous avons partagée''*, a-t-il relevé.
Pour Emeraude Kouka, conseiller aux arts et aux lettres de la ministre Congolaise en charge de l'Industrie culturelle, *''le festival Maloba est une carte vivante: celle des respirations partagées, des langues qui s'interpellent, des corps qui osent l'insubordination poétique. Maloba, ce sont des mondes en conservation, qui refusent les frontières comme in refuse le mutisme''*.
La cérémonie a été également ponctuée par la remise d'attestations à certains doyens du théâtre africain qui ont marqué l'histoire, au nombre desquels Ambroise Mbia du Cameroun, le doyen Vincent Mamba Chaka de la Centrafrique et Matondo Kubu Turé du Congo.

Alain-Patrick MASSAMBA

HOMMAGE

Les sapeurs de Brazzaville n'oublient pas Papa Wemba

Après la disparition de Papa Wemba, il y a neuf ans, Maxime Pivot Mabandza a organisé le 27 avril 2025 à Brazzaville une manifestation célébrant cet immense artiste et figure incontournable de la SAPE en son temps , qui a marqué l'Afrique par son style et sa musique mêlant tradition et modernité. C'était à l'espace ''Maillot jaune ya mboka'', un bar dancing prisé des Brazzavillois, dans l'arrondissement 1 Makélékélé.

Papa wemba ''Bakala dia kuba''

Sapeur congolais, styliste-modéliste, créateur de mode et mannequin, Maxime Pivot Mabandza a expliqué pourquoi il a consacré un événement à Papa Wemba. C'est sa façon de lui rendre hommage. *«J'ai rassemblé les sapeurs des quatre coins de Brazzaville pour un évènement extraordinaire. Papa Wemba est décédé, mais il demeure dans nos cœurs. Nous avons voulu honorer cette icône mondiale de la SAPE»*, a-t-il déclaré. *«Cette rencontre n'est pas un concours, mais juste un défilé. Les sapeurs sont là pour faire l'ambiance parce qu'ils sont des messagers de la Paix. Leur présence ici, c'est pour toujours pérenniser la Paix. Le sapeur, c'est un artisan de paix, une personne qui est d'abord utile dans la société. Vous avez vu cette foule des jeunes qui nous regardent parce qu'il y a la paix, l'ambiance et la joie de vivre»*, a-t-il poursuivi.
De Papa Wemba, Maxime Pivot Mabandza a quelques souvenirs. *«Je rêvais d'être comme lui, parce que nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises. Mais, lorsque j'ai été sacré meilleur sapeur du Congo en 2009, une année après nous nous sommes vus, et avions réalisé une interview, il m'a présenté devant la foule, au palais des Congrès et m'a dit: ''Le meilleur sapeur du Congo actuellement, c'est Maxime Pivot, est-ce que tu vas tenir bon dans l'habillement?». Je lui ai répondu: ''Papa Wemba, je suis tes pas''. Il m'a dit: ''Moi, je fais de la musique et la SAPE. Mais, je me focalise beaucoup sur la musique''».*
Maxime Pivot Mabandza dit «avoir promis à Papa Wemba de tenir dans la SAPE et d'aller jusqu'au bout. «Dieu a fait grâce, et je suis le premier Congolais officiellement invité au Japon, dans le cadre de la SAPE. La bénédiction de Papa Wemba m'a été utile. J'ai commencé à tourner plusieurs documentaires, et je suis un promoteur culturel de la SAPE. Dans cet élan, j'ai créé ma marque dénommée ''Paix dans le monde'' (P.M.). Pour tout dire, la SAPE est un bonheur et une passion, c'est aussi une vie et un don pour moi», a-t-il conclu.
Papa Wemba, né le 14 juin 1949 à Lubefu, en République Démocratique du Congo, est décédé d'un malaise sur scène, le 24 avril 2016 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, lors du FEMUA (Festival de musique d'Abidjan). Co-fondateur et dirigeant de l'orchestre Viva la Musica, porte-étendard de la SAPE à travers le monde, il a laissé un héritage riche dans la musique africaine et internationale, qui lui vaut d'être considéré comme une icône mondiale de la rumba congolaise et comme l'un des grands sapeurs de son temps.

Les sapeurs l'ont honoré à sa juste valeur

A.-P. MASSAMBA

POESIE

''Ode pour maman Mouebara'', de Malachie Ngouloubi

Ode pour maman Mouebara», est un recueil de poèmes de Malachie Ngouloubi dit ''Ecrivain sacré'', publié récemment, dans lequel il célèbre la défunte Emilienne Mouebara dont l'incommensurable legs devrait servir les générations futures. De cours morceaux à l'image des jets d'encre, mais dans un style pétillant où abondent les images associées au mouvement et à la variété du rythme, qui côtoient la réalité de l'enfant passionné clamant dans un dialogue incessant, l'amour, la bonté, la générosité, l'humilité voire l'effacement d'une mère qui a donné au monde un fils, Denis Sassou-Nguesso, devenu Président de la République du Congo et un guide pour les Congolais.
Pour le préfacier Ulrich Bakoumissa Ngouani, écrivain, critique littéraire, ''ce recueil de vingt-huit poèmes comme: ''Elegie névralgique à Mouebara'' ; ''La femme qui parlait au feu''; ''Patrimoine du Congo'' est l'hymne à la femme, une source d'espoir pour réecouter l'âme du soleil. Dans un style limpide et poétique, l'auteur rend hommage à la mère du soleil, la nommée Emilienne Mouebara, avec des mots aux accents profonds d'affectivité éternelle. Cette femme-lumière, cette femme-cri d'une terre fertile en gestation de liberté, de paix et d'unité: ''Tu as été un modèle de vertu pour nous/Grâce à toi, tes enfants sont devenus des modèles'', relève-t-il.
Au fur et à mesure, poursuit-il, ''que le poète clame les valeurs d'Emilenne Mouebara, cette femme du monde à l'image d'une cathédrale d'amour, dans les poèmes titrés: ''Mouebara, femme du monde''; ''Au-delà d'être une femme'' ; ''Tes traces, Ô Mouebara'', le poète Ngouloubi met en relief son départ inopiné vers le pays de Dame Morphée où seuls les génies de la nuit sont rois: ''En ton départ nous laisse un lourd remords/ Un noir dessin éternel''. Ce voyage qui laisse sans voix sa progéniture, devient une sorte d'absence amorphe qui affecte, non seulement le poète, mais aussi les fruits de ses entrailles; elle qui était ''femme du monde'', ''femme qui parlait au feu'', en dépit des hics pour inculquer à sa progéniture une bonne éducation aux vertus indéniables. A travers les vers ''Mouebara, Ô rivière de vertus/ Nous garderons ce que de plus précieux tu nous as transmis!''
Pour le poète Malachie Ngouloubi, ''Emilienne Mouebara demeure un chant d'amour et de bénédictions pour toute une Nation. Le poète a rendu un hommage mérité à cette immortelle ''Maman'' qui dans l'au-delà, comme un ''soleil'' lui pour tout le monde''.
Postfacier du livre, Noël Kodia-Ramata, écrivain et critique littéraire, affirme que, ''pour l'auteur Mouebara devient synonyme d'amour maternel qui devient le fil conducteur du destin de celles-ci au-delà de la mort qui devient paradoxalement vivante pour le poète comme il le clame: ''Lumière, lumière/Ecoute ma prière/ Quand fleurissent les songes apocalyptiques/Je suis assoiffé de toi/Ecoute ma voix''. L'image omniprésente du portrait à titre posthume d'Emilienne Mouebara, image sur laquelle le poète porte un regard lumineux dont le retour se convertit en amour maternel. Et cela malgré le rideau de l'amour qui s'adresse entre les deux''.
Notons que l'auteur n'est la première personne à honorer cette dame, il existe aujourd'hui une loi porte son nom, initiée par la ministre Ines Nefer Ingani, pour lui faire également honneur.

Malachie Ngouloubi

La couverture du livre

Alain-Patrick MASSAMBA

AUTRES NOUVELLES

*Le Cercle culturel Sony Labou Tansi, à Brazzaville, a abrité le 25 mars, la cérémonie d'ouverture de la 8e édition du Festival international de théâtre et arts assimilés (FITASS), couplée à la célébration de la Journée mondiale du Théâtre. Une Table-ronde sur le thème: *''Femme et homme: égalité et équilibre''*, suivie d'une prestation de percussion et d'un spectacle de théâtre ont notamment eu lieu.

*Décédé le 24 février 2025 à Brazzaville des suites d'une maladie, notre confrère André César Awé Tsango, plus connu sous son petit nom d'André Bool, journaliste-reporter au service culturel de Radio-Congo, a été inhumé le mercredi 12 mars, au cimetière privé Bouka d'Itatolo.
Après la levée de corps à la morgue municipale, les parents, confrères, amis et connaissances, se sont recueillis devant sa dépouille au domicile familial, situé à Ngamakosso, un quartier de Talangai, le 6e arrondissement de la capitale. Que son âme repose en paix!

Organisation mondiale de la Santé

Bureau de la Représentation au Congo
BP: 2465; Tél.: (242) 663 83 29 – 666 33 56; Fax: 00 47 241 37 332
Brazzaville

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL POUR L'APPUI A L'INTRODUCTION DU VACCIN CONTRE LE HPV

(1) CONTEXTE & JUSTIFICATION

Le cancer du col de l'utérus reste le quatrième cancer le plus répandu chez les femmes à l'échelle mondiale, avec 570 000 nouveaux cas estimés en 2018. Tous les pays sont touchés, mais l'incidence est plus élevée dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les projections font état d'une hausse probable du nombre annuel de nouveaux cas de cancer du col de l'utérus, qui passerait de 570 000 en 2018 à 700 000 en 2030, avec un nombre annuel de décès passant de 311 000 à 400 000. Plus de 85 % des femmes touchées sont jeunes, peu éduquées, et vivent dans les pays les plus pauvres du monde. Beaucoup sont aussi les mères de jeunes enfants dont la survie est ensuite compromise par le décès prématuré de leur mère. Les taux d'incidence standardisés selon l'âge vont de 75 pour 100 000 femmes dans les pays les plus à risque à moins de 10 pour 100 000 femmes dans les pays les moins à risque. Près de 90 % des 311 000 décès dans le monde en 2018 sont survenus dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Par ailleurs, la proportion de femmes atteintes d'un cancer du col de l'utérus qui meurent de cette maladie est supérieure à 60 % dans de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire, un chiffre plus de deux fois plus élevé que dans de nombreux pays à revenu élevé, où il n'est que de 30 %. Selon les projections, la charge mondiale du cancer du col de l'utérus devrait continuer à augmenter, pour atteindre 700 000 cas et 400 000 décès en 2030, avec des hausses analogues attendues dans les années suivantes. Ces hausses représentent une augmentation de 21 % du nombre de cas et une augmentation de 27 % du nombre de décès sur la seule période de 12 ans à partir de 2018. Ces augmentations concerneront en grande majorité les femmes vivant dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, ce qui reflète la gravité de la fracture mondiale en matière de morbidité et de mortalité liées au cancer du col de l'utérus.(OMS, 2021, p. 14). Pour éliminer le cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique, il faut agir d'urgence et prendre des mesures audacieuses pour généraliser et soutenir les interventions fondées sur des bases factuelles (vaccination contre le papillomavirus humain (VPH), dépistage du cancer du col de l'utérus et prise en charge des cas détectés), mais ces mesures doivent être stratégiques (OMS, 2021, p. 9). L'introduction d'un vaccin contre le HPV est une mesure préventive efficace, mais avant de lancer une telle initiative, il est nécessaire d'évaluer la faisabilité de sa mise en œuvre. Cela inclut une analyse des infrastructures disponibles, de l'acceptabilité du vaccin au sein de la population, ainsi que des barrières socioculturelles et logistiques. Cette étude de faisabilité a pour objectif de déterminer si le Congo dispose des ressources nécessaires et des conditions favorables pour introduire avec succès le vaccin contre le HPV et d'identifier les éventuels obstacles à son déploiement. Ainsi pour mener à bien cette étude , il est nécessaire de recruter un consultant dont les objectifs, les rôles et les résultats attendus sont contenus dans ces présents termes de référence.

(2) OBJECTIFS

Le consultant national a pour mission de soutenir le ministère de la santé à réaliser une évaluation de la faisabilité de l'introduction du vaccin contre le HPV au Congo, en tenant compte des aspects sanitaires, logistiques et socio-culturels.
En collaboration avec le programme élargi de vaccination et la direction générale de la population , le/la consultant(e) national (e) devra:
• Adapter et assurer la production des outils de l'évaluation (calendrier d'activités, support didactiques, instruments de collecte des données/informations, etc
• Organiser la revue documentaire;
• Organiser et Superviser la collecte les données;
• Apporter un appui à l'analyse des données et les progrès accomplis;
• Soutenir l'identification des problèmes et des prochaines priorités;
• Elaborer le rapport de l'évaluation;
• Accompagner le processus de planification stratégique (faciliter l'atelier d'élaboration, la budgétisation et la validation du plan d'introduction du nouveau vaccin)

(3) Responsibilities

Sous la supervision du Représentant de l'OMS au Congo, le/la Consultant(e) national(e) effectuera les tâches suivantes en collaboration avec l'équipe technique de l'OMS (IVD&FRH):
- Coordination du processus de l'enquête;
- Elaboration/adaptation des supports nécessaires;
- Elaboration d'un plan de collecte des données;
- Entretien avec les acteurs clés;
- Faciliter l'atelier de validation du rapport de l'enquête et intégrer les commentaires;
- Proposer le plan d'introduction du vaccin contre le HPV.

(4) Produits et livrable

Le livrable de cette activité est d'avoir au terme du processus un rapport d'enquête et un le plan d'introduction du vaccin contre le HPV validé

(5) METHODOLOGIE ET CHRONOGRAMME

Principales phases de la mission La mission se déroulera en trois mois et comprendra les phases suivantes:
1.Recrutement du consultant;
2. Consensus sur les champs de l'enquête;
3. Organisation de l'enquête proprement dit ; (15 jours)
3.1. Adaptation et production des outils pour l'enquête;
3.2. Atelier de validation de l'enquête) (5 jours);
3.3. Préparation atelier de validation du rapport;
3.4. Atelier de validation du rapport d'analyse des données (5 jours);
3.5. Élaboration du rapport final de l'enquête (10 jours);
3.6. Atelier de Validation du rapport (2-3 jours);
3.7. Processus de planification stratégique (atelier d'élaboration du plan d'introduction) 10 jours;
3.8. Atelier de validation du plan (2-3 jours)

(6) Durée de la consultation

La durée de l'appui technique est prévue pour une période de trois mois de mai à juillet 2025

(7) Lieu de travail:

Brazzaville, programme élargi de vaccination ou au bureau de la Représentation de l'OMS au Congo.

(8) compétences/ qualifications requises

Education:
- Essentielle: Diplôme universitaire en santé publique
- Souhaitable: Master ou Doctorat en médecine

Expérience:
- Essentielle: Au moins cinq (5) années d'expérience dans la conduite des enquêtes et élaboration des plans stratégiques en matière de vaccination

Langues:
Essentielle: excellente maitrise du français (oral et écrit).
Souhaitable: niveau intermédiaire en Anglais

Compétence fonctionnelles ou additionnelles:
- Avoir une bonne connaissance du système national de santé;
- Avoir une capacité démontrée à travailler en équipe et à atteindre les objectifs fixés;
- Être disponible pour le travail et la collecte de données sur le terrain, aussi bien au niveau central (national, partenaires) qu'au niveau décentralisé en cas de besoin;
- Avoir une bonne maitrise des outils Word, Excel et PowerPoint;
- Une bonne connaissance en management de la santé et une expérience de travail avec des organisations internationales ou des ONG d'envergure seront des atouts.

(9) Conditions d'exécution des prestations

Le consultant devra accomplir sa mission conformément au terme d'engagement à la confidentialité et d'éthique.

(10) Rémunération:

Le barème des Nations Unies pour les consultants au Congo sera utilisé : Niveau NO-C

(11) Envoi des Candidatures

Les dépôts de candidature se feront en ligne et la date butoir est prévue au 13 mai 2025
à l'adresse suivante: millimonoi@who.int
Prière de mettre en objet: Appel à candidature pour le poste consultant national pour l'appui à l'introduction du vaccin contre le HPV.
Le dossier est composé d'un CV + une lettre de motivation.
Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P: 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE
CONSTITUTION
«NKUNA»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au Capital de 2.500.000 FRANCS CFA
Siège Social: 2, rue Italie, quartier Makabandilou, Djiri, Brazzaville,
RCCM: CG-BZV-01-2025-B12-00110
REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu le 26 mars 2025 par Maître **Giscard BAVOUEZA-GUINOT,** Notaire en la résidence de Brazzaville, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 10 avril 2025, sous Folio 069/2, numéro 336, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée (S.A.R.L.);
Objet social: La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- La vente des textiles, articles d'habillement, chaussures et articles en cuir.
Dénomination: «NKUNA»;
Siège social: 2, rue Italie, quartier Makabandilou, Djiri, Brazzaville, République du Congo;
Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts;
Capital social: DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE (2.500.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de VINGT-CINQ MILLE (25.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par les associés;
Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration notariée de souscription et de versement reçue par Maître **Giscard BAVOUEZA-GUINOT**, le 26 mars 2025 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 10 avril 2025, sous **folio 069/3**, numéro 337, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par les associés;
Gérance: aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 26 mars 2025, Monsieur **ETOUFFI ANDOMOLA Grace Devie Karl Jasperes**, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville, a été désigné en qualité de gérant pour une durée illimitée;
Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 19 avril 2025, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-B12-00110.**

Fait à Brazzaville, le 28 avril 2025

Pour avis

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire.

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO.MAFINA
Notaire, 46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC
1er étage, Centre-ville - Brazzaville
E-Mail: lockmaf@yahoo.fr/BP: 1542 /Tél.: 05 556 06 19/06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE «JDD INGENIERIE & CONSTRUCTION» EN SIGLE «JDD-IC»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'UN MILLION (1 000 000) DE FRANCS CFA
Siège social : 12, rue Ngabi Barthelemy, quartier Ngambio,
Arrondissement 7 Mfilou-Ngamaba, Brazzaville (République du Congo).

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du douze mars deux mil vingt-cinq (12/03/2025), reçu par Maître **Chantal Josiane LOCKO-MAFINA**, Notaire, poilant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée **«JDD INGENIERIE & CONSTRUCTION»** enregistrés aux recettes de Brazzaville-Bacongo, le treize mars deux mil vingt-cinq (13/03/2025), sous **folio 047/010 n°1764,** il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: La société a pour dénomination sociale: **«JDD INGENIERIE & CONSTRUCTION»** en sigle **«JDD-IC».**
Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.
Siège social: Le siège social de la **SARLU « JDD INGENIERIE & CONSTRUCTION»** en sigle **«JDD-IC»** est fixé au no 12, rue Ngabi Barthelemy, quartier Ngambio, Arrondissement 7 MfilouNgamaba, Brazzaville (République du Congo).
Objet social: La SARLU «JDD INGENIERIE & CONSTRUCTION» en sigle **«JDD-IC»** a pour objet social:
- La conception, l'ingénierie et la réalisation de projets de construction, de rénovation et d'aménagement dans les domaines du bâtiment, des travaux publics et des infrastructures;
- La gestion et la supervision de chantiers, incluant le suivi des travaux et le contrôle qualité
• •/ --La fourniture de conseils techniques, d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage;
- Toute activité connexe ou complémentaire aux domaines de l'ingénierie et de la construction.
Capital social: Le capital social de la **SARLU «JDD INGENIERIE & CONSTRUCTION»** en sigle «JDD-IC» est fixé à UN MILLION (1 000 000) DE FRANCS CFA.
Associé Unique: Monsieur **SANE BAYEKOLA Ansumane Jhordy.**
Immatriculation: La SARLU « JDD INGENIERIE & CONSTRUCTION» en sigle «JDDIC» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-B13-00160** en date du vingt et un mars deux mil vingt-cinq (21/03/2025).
Durée: La durée de la SARLU «JDD INGENIERIE & CONSTRUCTION» en sigle «JDD-IC» est fixée à Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.
Gérant: Monsieur **SANE BAYEKOLA Ansumane Jhordy.**

Pour avis

Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

HOMMAGE

Minga ''Pépé'', l'inoubliable

''Pépé'' ! Sous ce sobriquet, trouvé dans le football carioca, se cachait Noël Minga-Tchibinda. Celui que le football congolais pleure aujourd'hui était un joueur phare des Diables-Rouges. Il avait notamment contribué au superbe sacre du Congo à la 8e Coupe d'Afrique des Nations, en 1972 au Cameroun. L'ancien milieu défensif laisse derrière lui le souvenir d'un footballeur de grand talent.

Son modèle, Pépé, Minga l'avait vu de ses propres yeux au Stade de la ''Révolution'' à la faveur d'un séjour des Brésiliens du FC Santos à Brazzaville sous la férule du roi Pelé en personne. Si l'autre était un attaquant, Minga, lui, garçon solide et bien posé sur ses jambes, déterminé, efficace et porteur d'eau, était un briseur d'attaques d'une correction exemplaire doublé d'un distributeur de charme qui cédait rarement à l'affolement.

''Minguez'' (comme on aimait aussi à l'appeler plusieurs années après avoir rangé ses chaussures à crampons) savait aussi organiser le jeu et se montrer comme un redoutable frappeur, manquant rarement sa cible. Il ne faisait pas les choses à demi, dirait l'autre. Bon technicien, adroit des deux pieds, actif, clairvoyant, élégance naturelle, il jouait simplement mais de manière efficace en servant ses coéquipiers dans le bon tempo.

Minga ''Pépé'' (en médaillon) lors de Congo-Maroc à Douala, 1972

Depuis la retraite de Minga ''Pépé'', je n'ai plus vu émerger un autre milieu défensif aussi intelligent et doué que lui. En tout cas, il s'était affirmé comme l'un des plus brillants et des plus complets milieux de terrain. Et malgré sa courte taille, il ne s'en laissait jamais conter par les costauds.

Né le 12 juillet 1947 à Pointe-Noire, Minga avait contracté le virus du football dans sa ville natale. En jouant, à l'instar des gosses de son âge, au mwana-foot dans une équipe appelée Gazelle Mombo. Puis dans Hongrie, une équipe célèbre aussi bien par ses performances que par ses pugilats sur la terre rouge du quartier Ntié-Tié. C'est là que V.Club-Mokanda le découvre et veille pour que Minga échappe aux sergents recruteurs ponténégrins et brazzavillois. Sans succès.

Le frère cadet d'Albert Minga ''Vautour'' devient un jour sociétaire de Patronage Sainte-Anne. Il y extériorise son talent et remporte les titres de champion communal et national en 1968. Il ne restera plus aux sélectionneurs nationaux que de s'emparer de ce fruit mûr. Minga devient donc international en 1970, dans une équipe nationale où la concurrence est féroce (Akouala, ''Ondjolet'', ''Jadot'', Poaty ''Hidalgo'', Mbemba ''Thorex'', Balékita, etc.). Malgré tout, il aura le loisir de conquérir l'exigeant public du stade de la ''Révolution''. Plus tard, devenu soldat, il intégrera l'Inter Club, l'équipe des militaires. Ce sera son dernier club.

Minga ''Pépé'' fut l'un des premiers Congolais sélectionnés dans l'équipe d'Afrique. Celle qui participa du 11 juin au 9 juillet 1972 au Brésil à la mini-coupe du monde organisée à l'occasion du Centenaire de l'indépendance du pays du roi Pelé. Ayant raccroché en 1983, il était

Le tombeur du Cameroun

devenu entraîneur, sollicité et par l'Inter Club et par l'équipe nationale qu'il conduira à la phase finale de la CAN-Sénégal 1992. Sans oublier l'AS Cheminots ou l'AC Léopards de Dolisie. Tel était Minga ''Pépé'', colonel des FAC, qui vient de nous quitter.

Merci beaucoup d'avoir bercé notre jeunesse et de nous avoir fait rêver, ''Pépé''.

Rendons-lui un grand hommage, car il fait partie de ces hommes qui ont tout donné à la nation.

Repose en paix, champion ! Adieu, ''Pépé'' !

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

CRISE DE LA FECOFOOT

Le doute s'installe

La crise qui secoue depuis juillet 2024 la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) n'en finit pas de susciter des commentaires acerbes.

Le ministère en charge des sports voulait-il, réellement, rétablir dans son rôle le Comité exécutif (Comex) de l'instance dirigeante du football congolais? La mise en congé forcé de la Commission ad hoc et une cérémonie de remise des clés du siège fédéral, bruyamment médiatisée, en a confirmé l'option. La saisie du tribunal de grande instance de Brazzaville «aux fins d'obtenir une ordonnance de rétractation» permettant au Comex de prendre possession du siège d'où il avait été chassé manu militari, a ajouté aux ingrédients. Depuis lors la situation est figée. Rien ne bouge. Les reports successifs des audiences ajoutent à la confusion. Certains médias nationaux enragent: ils dénoncent l'immobilisme des dirigeants d'en-haut.

Il semble qu'on s'est trop hâtivement réjoui de la perspective du retour du Comité exécutif dans ses locaux, afin de reprendre le contrôle du football national. La visible lenteur avec laquelle on essaie de débloquer cette situation fait dire à d'aucuns que les mêmes causes produisent les mêmes effets. Et si la FIFA, qui se réunit en son 75e congrès le 10 mai prochain, confirme l'examen de la situation du Congo, il faudra craindre une suspension définitive. A qui profitera-t-elle? De quel patriotisme se réclame-t-on?

Franck SOUAPIBOU

ATHLETISME

Les 72h du Mayombe Ecorun: examen «réussi»!

Dans une conférence de presse qu'il a tenue le 28 avril 2025 à Brazzaville, le promoteur des 72h du Mayombe Ecorun, José Cyr Ebina, a salué la «réussite» de cette troisième édition qui s'est déroulée du 25 au 27 avril, entre Malélé et Dolisie, sur la route nationale n°1.

L'édition 2025 des 72h du Mayombe représentait un test important pour ses organisateurs. Combinant pratique de certaines disciplines d'athlétisme, détection de talents et protection de l'environnement, l'événement a tenu toutes ses promesses, si l'on en croit José Cyr Ebina, président de l'association multisports Lion d'or. *«Les 72h du Mayombe, c'est la course et les récompenses ; c'est la détection; c'est le planting. Nous donnons le goût du sport à nos concitoyens. Nous contribuons aussi à la valorisation de notre pays»,* a-t-il expliqué. Ils étaient environ 1050 participants (amateurs et spécialistes) au départ. Certains étaient venus de Kinshasa (RDC), d'autres de Luanda (Angola) et de Bangui (RCA), aux côtés de ceux de Brazzaville et de Pointe-Noire. Il y a fort à parier que la participation augmentera encore avec les joggers de plus en plus nombreux au Congo. Et le jour où la prospection sera menée dans d'autres département du pays, on verra cet événement compter parmi les plus courus.

José Cyr Ebina dressant le bilan de l'évènement

Les deux grands vainqueurs de cette édition sont Gauthier Kakund Musans (RDC) en hommes, et Bénédicte Akouabessi (Congo) en dames. Chacun a été récompensé. Concernant la course des enfants, cinq, dont un autochtone, bénéficieront de bourses d'études et d'une formation en athlétisme dans un centre qui sera implanté à Kinshasa (RDC).

Cette année, une polémique sur le concept de cet événement est née avant son lancement. Pour José Cyr Ebina, comme dans d'autres domaines, les 72h du Mayombe Ecorun sont victimes de leur succès. *«Le nom Mayombe est un bien commun»*, a-t-il rappelé. Il a affirmé être détenteur d'un certificat de l'OAPI protégeant son événement. *«Laissons la justice travailler»*, a-t-il conclu.

G.-S.M.

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO.MAFINA
Notaire, 46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC
1er étage, Centre-ville — Brazzaville
E.Mail: lockmaf@yahoo.fr IBP: 1542 ITél.:055560619 / 066662682
BRAZZAVILLE. REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE

«AS CONSULTING INTERNATIONAL »
Société A Responsabilité Limitée
Au capital d'UN MILLION (1.OOO.000) de Francs CFA
Siège social : no 1, rue Bassadila Madeleine, Kintsana-Madibou
Brazzaville (République du Congo)

Suivant acte sous seing privé portant Statuts de la Société à Responsabilité Limitée dénommée **«AS CONSULTING INTERNATIONAL»** du deux février deux mil vingt-cinq (02/02/2025), déposé au rang des minutes de **Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA,** Notaire, afin de lui donner valeur authentique en date à Brazzaville, du dix février deux mil vingt-cinq (10/02/2025), enregistrés aux recettes des Impôts de Brazzaville-Bacongo, le treize février deux mil vingt-cinq (13/02/2025), **sous folio 029/011 n° 0707,** il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : La société a pour dénomination sociale : **«AS CONSULTING INTERNATIONAL».**

Forme : Société A Responsabilité Limitée.

Siège social: Le siège social est fixé au n° 1, rue Bassadila Madeleine, Kintsana-Madibou — Brazzaville (République du Congo)

Objet social: La SARL dénommée «AS CONSULTING INTERNATIONAL» a pour objet social :

- **Le consulting et l'accompagnement d'entreprises;**
- **La mise en relation entre investisseurs et porteurs de projets ;**
- **Le sourcing et l'intermédiation commerciale ;**
- **Les opérations dans le secteur des mines (or, cuivre, diamants, bauxite, carburants, etc.) et l'agriculture.**

Capital social : Le capital social de la SARL « AS CONSULTING INTERNATIONAL » est fixé à la somme d'UN MILLION (1.000.000) DE FRANCS CFA.

Immatriculation : La SARL «AS CONSULTING INTERNATIONAL» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville, sous le numéro **CGBZV-01-2023-B12-00060 du vingt-cinq février deux mil vingt-cinq (25/02/2025).**

Durée : La durée de la **SARL «AS CONSULTING INTERNATIONAL»** est fixée à Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Gérante : **Madame AMANGOUA née BOUDZOUMOU Solange Félicité Odile**

Pour avis
Maître Ch. Josiane LOCKO-MAFINA